JOHN CARTER BROWN

LIBRARY

Purchased from the

Trust Fund of

Lathrop Colgate Harper

LITT. D.

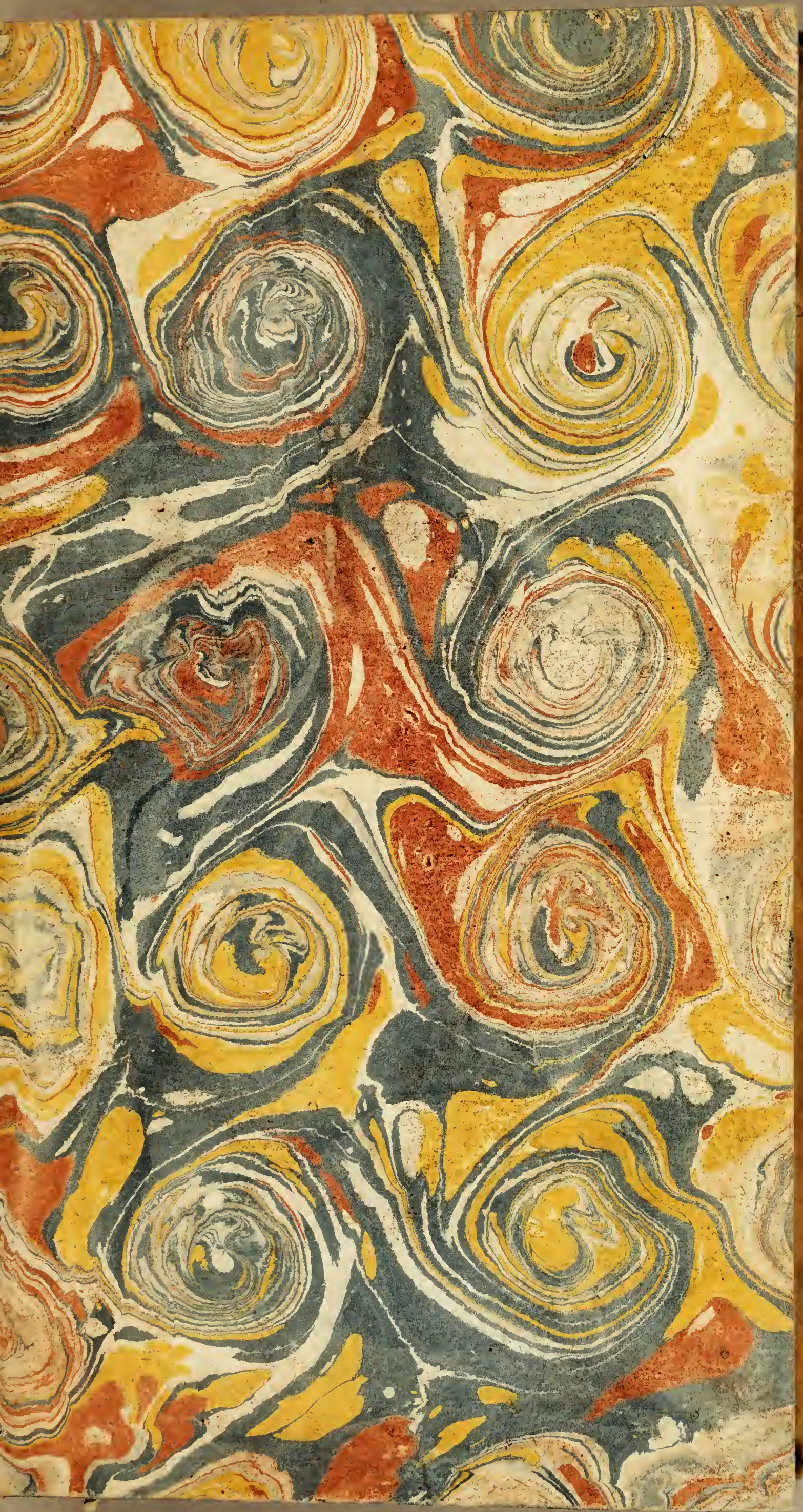

LE TOUT,

DÉDIÉ

A LA SAGESSE

PERSONNIFIÉE,

PAR M. DE BONNAVENTURE.

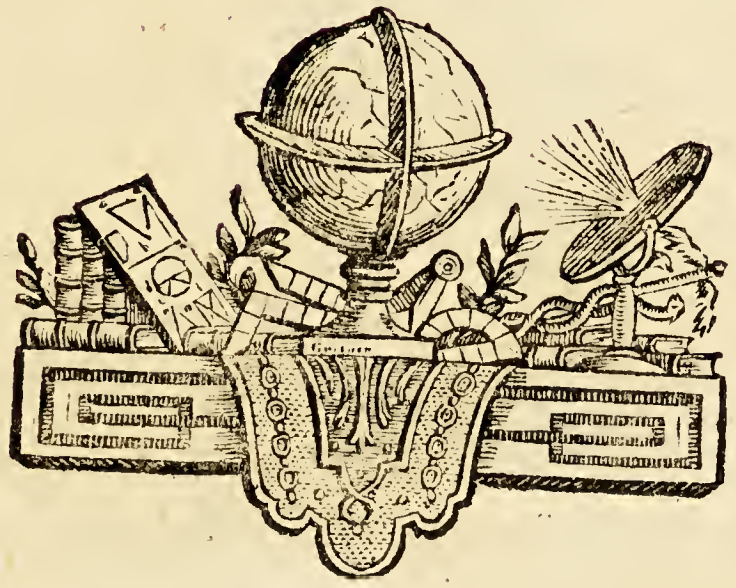

A PARIS,
Et ſe trouve
Chez les principaux Libraires de l'Europe.

M. DCC. LXXXIV.

A LA SAGESSE PERSONNIFIÉE (1).

Toi qui des Dieux es le don le plus précieux (2),

---

(1) Une voix que je ne connois pas m'arrête & me demande, ſi c'eſt *Catharine*, *Joſeph*, *Louis* ou *Frédéric*, que je déſigne ſous l'emblême de la Sageſſe. Je lui réponds : c'eſt tous enſemble. Ces auguſtes Souverains méritent cet hommage à plus d'un titre : je puis d'autant moins leur refuſer, que toutes les nations ont déja dévancé mon empreſſement & déposé, *à cette occaſion*, le tribut de leur reſpect & de leur admiration au temple de mémoire & ſur les ailes de la renommée, meſſagere des actions dignes de gloire.

(2) Le plus beau préſent du Ciel, *pour une nation*, c'eſt un Roi ſage.

Et qui par tes conſeils rends les mortels
heureux ,
Reçois pour tribut de mon ſincere hommage
Mes vœux & la dédicace de cet Ouvrage.

PRÉFACE.

PLUSIEURS perſonnes reſpectables auxquelles j'ai communiqué cet Ouvrage, m'ont engagé de le faire imprimer, en m'ajoutant néanmoins qu'elles penſoient que la prudence exigeoit de taire mon nom; je leur ai répondu que j'allois les ſatisfaire ſur le premier article, mais que je ne le pouvois ſur le ſecond, attendu que je regarde un Ecrivain qui s'enveloppe du manteau des ténebres comme un vil calomniateur qui ne mérite pas d'être lu. On m'a reparti que j'étois dans l'erreur, que je ne connoiſſois pas mes intérêts, & qu'il y avoit de certaines vérités (1) que l'on ne pouvoit dire ſans courir

---

(1) Celles qui bleſſent la Religion, le reſpect dû

le danger le plus imminent de ſe faire des ennemis puiſſans ou de perdre ſa liberté ; outre que dans les pays où il n'eſt pas permis d'écrire ce que l'on penſe, les ouvrages anonymes flattent le Public & ſont accueillis. Ma réponſe ſur ces objections a été très-ſimple : 1°. Que je n'ai point d'intérêt. 2°. Que je ne veux pas tromper mes Lecteurs ; que c'eſt, à la vérité, le faire d'une maniere bien groſſiere que de vouloir leur faire croire que tous les ouvrages anonymes ſont les plus précieux & contiennent des vérités auſſi hardies qu'intéreſſantes, lorſque le plus ſouvent ils ne renferment que des aſſertions fauſſes, plates, puériles & peu dignes de leur attention (1). *3°. Que,*

---

aux Souverains & les intérêts des Etats, doivent être enſevelies dans le tombeau du ſilence, & tout Ecrivain qui les révelent eſt un imprudent.

(1) Pour être convaincu de cette vérité, il ne faut que lire la brochure intitulée : *le Bon-homme Anglois.* Que je plains des Ecrivains qui ſont forcés de ſe retirer dans les retranchemens de l'obſcurité & de ſe ſervir

quant aux ennemis, tous les hommes en ont plus ou moins. On ne peut éviter ce malheur, il faut ſeulement ſe conduire de maniere à ne mériter aucun reproche fondé, & plaindre les hommes qui ſont aſſez aveugles pour faire & vouloir du mal à leurs ſemblables. 4°. Que pour ôter la liberté à un citoyen, il faut qu'il ait commis des crimes graves; qu'il avoit été, il eſt vrai, *un temps où pour encourir cette diſgrace, il ne falloit que déplaire aux perſonnes en place, mais heureuſement pour l'homme de bien, ce temps n'exiſte plus. Le flambeau de la lumiere a déchiré le voile de l'ignorance & la raiſon a enchaîné pour toujours le pouvoir du fanatiſme : tous les Monarques regnans ſont éclairés, ils ont banni les vains préjugés, ils ne regardent plus leurs ſujets*

---

des plumes de l'oiſeau de la nuit! que je les plains, dis-je, de ne pouvoir en faire uſage qu'autant qu'elles ſont trempées dans le fiel & le vinaigre qu'ils ont puiſés dans le cornet de la haine, de la jalouſie & de la baſſeſſe!

comme de vils eſclaves que les grands Vaſſaux pouvoient avec impunité *ſacrifier ; ils les traitent au contraire comme des enfans qu'ils aiment & qu'ils chériſſent ; c'eſt toujours à regret qu'ils font punir ceux qui s'écartent de leurs devoirs, & ils ſont trop ſages pour comprendre dans la claſſe des coupables un Ecrivain qui reſpecte les loix divines & humaines & qui ne cherche qu'à être utile à ſon Prince, à ſa patrie & à tous les hommes. On doit d'autant moins craindre cet inconvénient qu'ils ont* en partie *fait choix de Miniſtres vertueux, & qui, comme leurs Maîtres, marchent ſur les traces de ce grand Empereur* (1), *qui ſut toujours pardonner les égaremens de l'eſprit humain.*

Des Courtiſans ayant dénoncé à cet Empereur l'Auteur d'un libelle fait contre lui, il leur fit réponſe après avoir pris lecture de ce libelle : Si cet homme a eu envie de me faire du mal, je lui pardonne parce qu'il

(1) Théodoſe.

qu'il eſt trop foible, s'il ne fait ce qu'il fait il eſt excuſable. *Cette réponſe pleine de ſageſſe humilia les délateurs & fit rentrer le coupable dans les bornes étroites du reſpect & de l'obéiſſance. Je penſe que cette conduite eſt la ſeule à tenir vis-à-vis d'un Ecrivain qui a la baſſeſſe & la témérité de s'écarter de ſes devoirs, parce qu'il ne mérite à le bien conſidérer que le mépris des hommes éclairés. D'après ce principe, qui eſt inconteſtable, je ne conçois pas comment les hommes qui compoſent la république des lettres, peuvent s'outrager : je m'étois imaginé que les bonnes mœurs, la douceur, l'honnêteté & la tolérance étoient les fidelles compagnes des Sciences, & que les individus qui les cultivent*, étant ſans ceſſe éclairés du flambeau lumineux du génie & de l'eſprit, *ſavoient maîtriſer leurs paſſions. On ſait que tous les hommes ont des vices & des vertus, & que malheureuſement il n'eſt que trop ordinaire de trouver la ſomme des dernieres inférieure*

à celle des premiers, d'où il eſt facile de conclure qu'il ne ſort rien de parfait de leurs mains; mais ce n'eſt pas une raiſon pour les autoriſer à s'injurier, c'en eſt une au contraire pour les engager à ſe pardonner mutuellement leurs erreurs & leurs foibleſſes; & c'eſt particuliérement des ſavans que l'on doit attendre l'exemple de cette conduite; on ne doit pas l'eſpérer de ces petits écrivains gagés & ſoldés pour ouvrir la ſcene du ridicule; on ne doit pas, dis-je, l'eſpérer de ces écrivains qui, ſans ceſſe tourmentés du démon de la jalouſie, voient avec peine les hommes célebres jouir d'une réputation où ils ne peuvent atteindre; & comme ils ne peuvent partager la gloire de ces hommes célebres, ils cherchent au moins à l'obſcurcir & à la flétrir; il y en a même qui portent l'impudence & l'extravagance juſqu'à traiter d'ignorant ceux dont les noms & les ouvrages ſont immortels (1). *Cette*

(1) M. Joly de St. Vallier a eu cette foibleſſe; il prétend qu'il eſt le ſeul qui ait ſu, juſqu'à ce jour,

petiteſſe n'eſt pas excuſable ; on doit ſavoir que le génie & l'eſprit ne ſont pas des fleurs

écrire l'hiſtoire. Il ſe plaint amérement de ce que perſonne ne parle de celle qu'il a faite ſur les Opérations de la derniere Guerre. Il fait enſuite dans le Supplément de cet Ouvrage, un défi général à tous les Savans, *quoiqu'il n'en connoiſſe pas* ; il leur dit, & à tout l'Univers, que l'on ne pourra jamais *critiquer*, avec la moindre apparence de juſtice & de fondement, ſes productions. J'avoue qu'une pareille modeſtie eſt bien nouvelle, & qu'elle eſt plus militaire que littéraire. Que veut-il que l'on diſe de ſon Hiſtoire ? que l'on n'a pas envie de la lire ? & qu'elle ſeroit parfaite s'il avoit mis une ſyllabe de plus dans le titre ; c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'Hiſtoire raiſonnée il devoit mettre pour antécédent le mot *dé.* D'après cette réflexion qui n'auroit pas dû lui échapper, il doit ſentir que l'omiſſion de cette ſyllabe eſt trop viſible & qu'elle ne mérite pas d'être relevée. Au reſte je ne me ſuis permis cette diſſertation que pour remplir les deſirs de cet Ecrivain plagiaire des gazettes, qui veut abſolument que l'on parle de lui. Mon intention n'eſt point de lui faire tort, je reſpecte ſon âge & ſes malheurs, & ſuis ſincérement affligé du mauvais ſuccès de ſes ouvrages & de ſon égoïſme perpétuel, parce que je ſens qu'il eſt plus digne de pitié que d'envie.

communes qui croiſſent dans tous les champs; ce ſont au contraire des dons particuliers du Ciel, & que la culture embellit & perfectionne. Peu d'hommes à la vérité réuniſſent ces dons; c'eſt une raiſon de plus pour reſpecter ceux qui en ſont partagés.

Je me ſuis livré à une diſſertation un peu longue; mais je crois ces détails néceſſaires aux objets que je me propoſe de traiter, afin de faire connoître à mes Lecteurs, qu'en développant les abus, mon intention n'eſt pas de bleſſer l'honneur des citoyens.

LE TOUT.

LA Liberté eſt un préſent du Ciel; on ne peut l'ôter à l'homme, ſans lui ravir un bien qu'il ne tient que de l'Etre ſuprême.

Cette Liberté ne donne pas le droit de commettre des actions contraires à la probité, ni à la politique du Gouvernement ſous lequel on vit; on ne peut & on ne doit ſuivre que les regles qu'il preſcrit pour le bien de la ſociété générale, aux membres de laquelle il reſte ſeulement le pouvoir de varier leurs goûts, leurs inclinations & leurs ſentimens ſur tous les objets qui n'ont de rapport qu'à l'intérêt particulier de chaque individu. Chaque membre de la ſociété générale peut même faire des repréſentations, lorſque ſes droits ſont léſés ou que l'on y

donne atteinte ; mais il ne doit pas bleſſer la loi fondamentale de la Monarchie ſous laquelle il vit, ni le reſpect dû aux Souverains & à ceux chargés de faire exécuter les loix.

La variété des opinions & des idées, la haine, la jalouſie, l'envie de contredire & de critiquer, ſont une ſuite de cette liberté & comme autant de maladies qui naiſſent avec l'homme & deſquelles il ne guérit qu'à la mort ; il n'en eſt pas de même de la raiſon & de la ſageſſe, l'une & l'autre ne s'acquierent que dans le combat des adverſités & par l'expérience, la combinaiſon des temps & des circonſtances.

La ſageſſe conduit toujours à des fins judicieuſes & intéreſſantes ; elle ſert de guide au citoyen le plus attaché à ſon Souverain & à ſa patrie ; c'eſt elle qui rend l'ame inacceſſible aux paſſions, & qui met l'homme en état de combiner tranquillement au ſein de la tempête les reſſources & les devoirs du moment, qui le fait céder à la néceſſité par le conſeil

de la prudence ; c'eſt elle qui éleve, *quand il le faut*, les grands hommes & les têtes couronnées au-deſſus du courage, & qui leur donne la patience ſi néceſſaire pour ne pas ſe rebuter des obſtacles multipliés que rencontrent les entrepriſes difficiles.

Si tous les hommes ne conſultoient que la ſageſſe, on verroit bientôt l'harmonie générale rétablie, & diſparoître tous ces libelles & toutes ces ſatyres qui ſont auſſi contraires à l'humanité & à l'honneur des nations, que l'on prétend qu'ils ſont conformes au génie de la liberté qui ſert ordinairement de manteau au méchant pour exciter la révolte & répandre avec impunité le fiel amer de ſon ſtyle contre tout ce qui le bleſſe ou s'oppoſe à la baſſeſſe de ſes deſſeins.

Si tous les hommes, dis-je, rendoient hommage à la ſageſſe & à la vérité, les miniſtres ne ſeroient plus arrêtés dans leurs pénibles fonctions, & ils ſaiſiroient avec plaiſir, le moment de procurer & d'accorder à chaque claſſe d'état le degré de protection qu'elle peut mériter ſuivant

ſon plus ou moins d'utilité à la ſociété générale dont l'intérêt doit être ſacré à tous les citoyens.

Comme mon intention n'eſt pas de critiquer les ouvrages de qui que ce ſoit, je ne chercherai point à combattre ce qu'un célebre Ecrivain (1) a dit du ſavant, du cultivateur, du commerçant & du guerrier; au contraire, je veux bien croire avec lui que le Savant eſt le créateur des arts, qu'il leur ſert d'alimens, les fait germer, favoriſe leur progreſſion, & excite cette noble émulation qui diſtingue le génie du mérite ordinaire; mais je ne puis me diſſimuler que s'il y a un état qui doive tenir le premier rang & être regardé comme le protecteur & le conſervateur des autres états, c'eſt aux Militaires à qui ces beaux titres ſont dus. Il ne ſuffit pas d'être ſavant pour acquérir & mériter le ſurnom de grand Capitaine, de grand Général, il faut à ces hommes des talens ſupérieurs au reſte des

(1) M. Thomas.

des autres individus : c'eſt ce que je vas développer.

Il faut qu'un Général ait du courage, de la valeur, de l'intrépidité, de l'activité ; de la ſageſſe, de la prudence, de l'humanité ſans foibleſſe, de la généroſité ſans oſtentation, de l'économie ſans avarice, de la préſence d'eſprit (1), de la fermeté & jamais d'abattement. Son premier ſoin doit être d'acquérir les connoiſſances locales du pays où il fait la

(1) La poſition de l'ennemi exige quelquefois que le Général change ſon plan de bataille au moment même où l'action va s'engager. Cette opération eſt très-délicate, elle demande beaucoup de célérité & d'adreſſe, il faut en quelque façon cacher tous les mouvemens que l'on fait, ce qui n'eſt pas toujours poſſible ; néanmoins on peut dans toutes les circonſtances en dérober une partie à l'ennemi, ſoit en faiſant faire de fauſſes marches, ſoit en prenant les troupes des ſecondes & troiſiemes lignes lorſqu'il y en a une. Il eſt d'autres circonſtances où il faut employer les troupes du quartier de réſerve, ſoit pour ſoutenir les brigades qui ſont enfoncées, ou pour former un nouveau front de bataille, & ce qui néceſſite comme on le voit une préſence d'eſprit à toutes épreuves.

guerre,de maniere à ne pas ignorer où ſont ſitués une maiſon, une ferme, un hameau, un village, un bois, un buiſſon, un foſſé, un chemin, un ſentier, un défilé, un ravin, une gorge, une hauteur, une riviere, un ruiſſeau, un étang, un marais, une mare, &c. Le ſecond de s'inſtruire des mœurs, du caractere & des talens du Général qu'il a à combattre, de la qualité & du nombre effectif de ſes troupes; les gêner dans leurs marches & campemens, ne leur point laiſſer prendre de poſitions avantageuſes que lorſque l'on ne peut l'empêcher; dans ce cas en prendre une où l'on ſoit à l'abri de la ſurpriſe & où on puiſſe manœuvrer avec aiſance ſi elle avoit lieu, poſter les brigades de façon qu'elles puiſſent *à la premiere alerte* ſe mettre en bataille ſans confuſion, empêcher toute jonction & communication favorable à l'ennemi, lui couper les vivres & les fourrages, ou les lui enlever, le harceler de maniere à troubler ſa tranquillité & à le faire douter des vrais deſſeins que l'on a, lui enlever *s'il eſt poſſible*

les gardes & quartiers avancés, éviter ſes embuſcades & lui en tendre avec aſſez de promptitude & d'adreſſe pour qu'il ne puiſſe les prévenir, prendre ſouvent des ſoins inutiles plutôt que d'en omettre de néceſſaires, s'attacher à connoître les talens & la valeur des Chefs qui lui ſont ſubordonnés, leur caractere, leur plus ou moins d'ambition & de politique, ménager leur amour-propre, ne pas leur donner des motifs de jalouſie & les placer le jour d'une attaque ou d'un combat réglé chacun où l'on croit leur préſence intéreſſante, leur donner les ordres précis de ſecourir *ſans confuſion* les troupes qui ſont défaites ou enfoncées, prévenir & empêcher qu'en faiſant des à droites ou des à gauches, qu'il ne ſe trouve aucun vuide entre les brigades, attendu que la cavalerie ennemie en profite pour paſſer derriere l'infanterie & l'attaquer de toutes parts (1), ſe placer

(1) Ce malheur arriva le premier Août 1759 à l'affaire du grand Minden, où la Brigade de Touraine fut

ſoi-même dans un lieu d'où l'on puiſſe tout voir & donner de nouveaux ordres & ſecours aux brigades qui en ont beſoin,

---

taillée en pieces, ce qui occaſionna en partie la perte de la bataille. Cette Brigade étoit à peu près au centre de la premiere ligne, elle avoit à ſa tête une batterie de ſeize pieces de canon, dont le feu continuel empêchoit l'ennemi d'approcher : la droite de cette ligne fit des mouvemens obliques pour ſe reporter du côté des diviſions commandées par M. le Duc de Broglie. La Brigade de Touraine avoit détaché ſes grenadiers en avant, afin de protéger la batterie ſuſdite & d'arrêter un corps de cavalerie qui avoit fait pluſieurs tentatives pour l'enlever ; il ſe trouva alors entre la droite de l'armée & la Brigade de Touraine un vuide conſidérable ; la cavalerie ennemie s'en étant apperçue, diviſa ſes mouvemens ; pluſieurs eſcadrons attaquerent vivement cette Brigade en tête & d'autres paſſerent par derriere en lui criant de mettre bas les armes. Cette propoſition fut rejettée avec mépris, ce régiment donna au contraire des preuves du courage & de la valeur dont il eſt en poſſeſſion depuis longtemps ; il fut néanmoins accablé par le grand nombre & entiérement défait : j'étois âgé de 18 ans & attaché à ce régiment, j'eus le bonheur de ne pas être fait priſonnier & de ne recevoir que deux coups de ſabre très-légers.

le faire ſans déſordre & avec vigilance, s'y porter ſi la néceſſité l'exige & que l'on puiſſe le faire ſans s'expoſer à une défaite totale, empêcher que les troupes ſe débandent après les fuyards ou à piller les équipages, prévenir les ſuites d'une ardeur inconſidérée, rallier avec promptitude les ſoldats qui fuient, leur repréſenter la honte & le danger de leur conduite & les faire reconduire à la charge par des Commandans dont la valeur ſoit connue. Si l'ennemi eſt plus fort en nombre ou par la poſition du terrein, il faut y ſuppléer par l'artillerie en plaçant les batteries de maniere à le rompre & à le détruire s'il oſe approcher, avoir des troupes toutes prêtes pour le charger au moment favorable & d'autres pour les ſeconder, tâcher, pendant qu'on lui donne de l'occupation en tête & qu'il ignore où le fort de l'attaque ſe portera, de faire défiler des troupes pour le prendre à dos, en flanc & enfoncer le côté le plus foible; auſſi-tôt qu'il aura commencé à ployer ou à ſe débander, il faut le faire charger ſi vivement qu'il ne puiſſe

pas revenir de ſa premiere frayeur. La victoire aſſurée, il faut détacher les meilleures troupes, les Commandans les plus prudens, actifs & intelligens à la pourſuite de l'armée en déſordre, afin de lui couper la retraite & de ſe ſaiſir des défilés, gorges, ravins, hauteurs, ponts, bois, &c. par où elle doit paſſer, ou pour lui enlever le tréſor, l'artillerie, les bagages, les vivres, &c. être modeſte lorſque l'on eſt victorieux (1), & jamais abattu lorſque l'on eſt vaincu, diſpoſer le quartier de réſerve comme ſi cela devoit arriver, c'eſt-à-dire qu'il faut ſe ménager une retraite où l'ennemi ne puiſſe pas incommoder & attaquer ſans impunité,

(1) Un Général doit traiter les habitans d'un pays conquis avec douceur, affabilité, honnêteté, juſtice & clémence; les priſonniers avec humanité & généroſité; c'eſt le ſeul moyen de leur faire oublier leurs malheurs & de les engager, non-ſeulement à aimer & reſpecter leurs nouveaux maîtres, mais encore à leur être fideles, & à regarder leur vainqueur, non pas comme un tyran heureux, mais comme un protecteur bienfaiſant.

préférer de l'affamer à une bataille dont le ſort eſt toujours douteux, traiter l'Officier avec eſtime & honnêtété, le ſoldat avec douceur & bonté.

Il faut, le jour d'une attaque concertée, parcourir les rangs, encourager les ſoldats, les animer & leur rappeller leurs devoirs envers le Souverain & la patrie, en leur faiſant connoître qu'il n'y a point de milieu entre la bravoure & la lâcheté, que l'une couvre d'une gloire immortelle & l'autre d'un opprobre éternel; ainſi que leur ſort eſt entre leurs mains, que c'eſt à eux de choiſir ou de l'honneur ou de l'infamie: il eſt ſi flatteur pour des ſoldats que l'on puiſſe dire: ils ſe ſont battus, ils ont été victorieux; & ſi humiliant de dire: ils ont fui, ils ſont tous honteux: la harangue la plus courte & la plus ſimple eſt celle qui convient dans de pareilles circonſtances; mais il faut avoir ſoin, *apres une action*, de récompenſer les Officiers & les ſoldats qui ſe ſont diſtingués; c'eſt ſans contredit la harangue la plus pathétique, la mieux accueillie &

celle qui excite le plus l'émulation & le courage.

Un Général doit paſſer de la clémence à la ſévérité, de la témérité à la prudence, le tout ſuivant que les circonſtances le permettent, cacher l'intrigue des ruſes dont il fait uſage, pénétrer celles de l'ennemi, avoir des eſpions fideles & qui ne ſoient connus que de lui, les éprouver ſans qu'ils s'en apperçoivent, ne jamais croire au haſard ce qu'ils rapportent, être au contraire ſur la défenſive lorſqu'ils annoncent la ſécurité de l'ennemi; s'il s'apperçoit qu'ils ſoient infideles ou quelques autres perſonnes de confiance, il doit le diſſimuler & en tirer parti dans l'occaſion : paroître dormir lorſqu'il veille, avoir de bons Ingénieurs, des Canonniers & Mineurs inſtruits; enfin en impoſer en tout à l'ennemi ſinon dans la bonne foi des traités, qui doivent être religieuſement obſervés tant qu'il n'y a pas d'infraction de la part de ceux auxquels ils ſont accordés.

Empêcher la licence du ſoldat, ne pas per-

mettre qu'il ſoit puni ſans ſujet, lui faire obſerver une exacte diſcipline & le faire châtier s'il s'en écarte; ne jamais camper dans un terrein commandé par des hauteurs; à moins que d'en être en poſſeſſion, faire en ſorte que les ſoldats ſoient à la portée du fourrage, du bois & de l'eau; diſpoſer le parc d'artillerie, les brigades d'infanterie & de cavalerie de maniere qu'elles puiſſent ſe donner des ſecours mutuels & ſe porter *ſans peines* ſur les lieux qui leur ſont commodes pour le combat; placer les troupes légeres de façon qu'elles puiſſent garder tous les paſſages & donner avis des mouvemens de l'ennemi.

Empêcher les vivandiers & les domeſtiques de ſe rendre ſur le champ de bataille, ſinon ceux de ces derniers qui conduiſent des chevaux de mains pour leurs maîtres; mais le nombre doit en être fixé & avec tant de modicité qu'il ne puiſſe jamais gêner ni occaſionner de confuſion. Il n'eſt que trop ordinaire de voir, *le jour d'une action*, les domeſtiques & les vivandiers s'occuper à piller les équipages, à

voler les bleſſés & à dépouiller les morts; il n'eſt que trop ordinaire, dis-je, de les voir, lorſque la premiere ligne eſt enfoncée ou diſperſée, prendre la fuite avec précipitation, ce qui donne l'épouvante au reſte de l'armée, lui fait prendre l'échange & ſouvent la fuite : il eſt donc de la plus grande importance de prévenir & d'éviter ces inconvéniens.

Régler le nombre des domeſtiques que chaque Officier peut & doit avoir avec lui & de maniere qu'ils ne puiſſent jamais occaſionner la diſette des vivres & des fourrages, ni cauſer le moindre embarras. Un Officier véritablement attaché à ſon devoir doit ſentir qu'il ne peut avoir des domeſtiques en campagne que pour le ſervir dans les beſoins urgens & non pas pour lui ſervir de parade.

Aſſurer le tranſport des vivres, des fourrages & des munitions de guerre; prendre des meſures pour qu'ils ne manquent jamais; entretenir la ſubordination & l'harmonie vis-à-vis des ſupérieurs & des inférieurs; rendre juſtice à tous &

n'avoir aucune jalouſie de ceux qui ſe diſtinguent, au contraire applaudir les Officiers & ſoldats qui le méritent & blâmer ceux qui ſe mettent dans le cas du réproche; ſe rendre digne de l'eſtime, de l'attachement & du reſpect des Officiers, de l'amour & de l'obéiſſance des ſoldats; interdire aux Officiers les jeux de haſard & mettre des bornes à ceux de ſociété.

Il ſemble que l'on ne devroit pas être dans la néceſſité de faire une pareille défenſe à des Gentilshommes; que les ſentimens qui doivent les diſtinguer des autres hommes & l'éducation qu'ils ont reçue, devroient leur en impoſer la loi: ils ſont faits pour montrer le bon exemple, ils ne doivent être avides que de la gloire, & la vertu doit ſiéger dans leur cœur. D'après ces principes, il n'eſt pas facile de comprendre comment la Nobleſſe militaire oſe ſe livrer au commerce honteux des jeux de haſard, ni à ceux qui ſont trop diſpendieux; c'eſt une tâche à ſa gloire, elle devroit la laver en renonçant pour toujours aux jeux de haſard

avec d'autant plus de raiſon, que l'on regarde tous les hommes qui ont cette paſſion, comme des mauvais ſujets. La politique eſt l'art par excellence d'induire en erreur, & les jeux de haſard l'art raffiné de voler ſon ami en le comblant de politeſſe & dans le cercle même qui eſt aſſemblé ſous les auſpices de l'amitié & de la bienſéance.

Le jeu n'avoit d'abord été inventé que pour ſuppléer à la converſation & procurer aux hommes un moment de récréation; mais la cupidité, cette infame ſéductrice des mortels, les a aveuglés au point qu'ils oublient les devoirs les plus ſacrés & qu'ils s'expoſent, *par le deſir inſatiable de groſſir leur fortune*, aux dangers les plus imminens de perdre, dans un inſtant, biens, état, réputation & honneur; à la vérité le joueur n'eſt pas jaloux de ce dernier, la baſſeſſe, la mauvaiſe foi.... ſont ſes vertus favorites; il y a même des perſonnes qui vont juſqu'à lui refuſer la faculté de penſer, ſans doute à cauſe de la facilité avec laquelle il réduit, *dans un ſeul*

moment, ſa femme & ſes enfans & lui-même à la mendicité; du moins on peut en augurer qu'il n'eſt capable d'aucune réflexion ſolide, puiſqu'il ne craint pas de couvrir la vie de ſon épouſe & celles de ſes enfans d'un deuil perpétuel, de livrer leurs cœurs *pour toujours* à la douleur la plus amere, de leur faire verſer des larmes intariſſables & de les obliger à déteſter celui qu'ils devroient aimer, careſſer & reſpecter. Lui de ſon côté n'eſt pas plus heureux, des remords cuiſans & des chagrins dévorans lui déchirent le cœur, il eſt accablé ſous le poids de l'humiliation & des beſoins les plus preſſans, ſes regrets tardifs deviennent inutiles, il ſent toute l'horreur de ſa ſituation, il en eſt frappé comme d'un coup de foudre; mais il n'y a plus de remede, tous les hommes honnêtes le fuient, le mépriſent & aucun ne le plaint; dans cet état, beaucoup plus cruel que la mort, il oublie parens, femme, enfans, naiſſance, ſentimens, éducation, &c. & de joueur qu'il étoit, il devient *brigand*, *voleur* &

quelquefois *aſſaſſin*; ou ſi les ſentimens d'honneur ſe retracent encore à ſes yeux, *car ils ſont effacés de ſon cœur*, le déſeſpoir eſt la ſeule reſſource qui lui reſte.

Joueur, quoique tu en murmures,
Voici ton ſort, je ne te fais point injure:
Pour un moment de plaiſir, pour un moment d'eſpoir,
Une éternité de peines ou un cruel déſeſpoir.

Je ne parle point des talens qui ſont néceſſaires pour la priſe & la défenſe des villes fortifiées, parce que d'un côté beaucoup de perſonnes ont écrit ſur cet objet, & que de l'autre le tout dépend de la poſition des lieux, de la nature des fortifications, des temps & de mille autres circonſtances trop longues à détailler: cependant je crois devoir indiquer ce qui convient eſſentiellement pour la priſe & la défenſe des dites villes: 1. des Ingénieurs inſtruits, actifs & intelligens; 2. un grand nombre de bouches à feu; 3. des Mineurs & des Canonniers adroits & intrépides; 4. des ſoldats braves & infatigables; 5. un Commandant fin, vigilant, prudent, entreprenant, &c.

Il y a beaucoup de perſonnes qui s'imaginent qu'un Général ne peut mériter le titre glorieux de Héros vaillant qu'autant qu'il meſure ſon bras avec l'ennemi; je ne ſuis pas de leur ſentiment, je ſais qu'un Général ne doit pas craindre la mort; mais il ne doit pas, *ſous prétexte d'un faux préjugé*, la chercher; c'eſt lui ſur qui tout roule, ſa vie fait le ſalut de l'armée, & ſa mort le plus ſouvent la perte, ſurtout lorſqu'il eſt aimé des Officiers & des ſoldats. On a vu un exemple frappant de ce fait dans la perſonne du *grand Turenne*.

D'après les détails que je viens de faire, il eſt facile de reconnoître que peu d'hommes poſſedent *en perfection* les connoiſſances, les talens & les vertus qui ſont néceſſaires à un Général & autres Officiers, & qui doivent les faire diſtinguer des autres individus; ce n'eſt cependant point ſur ces motifs que je prétends appuyer la protection que je crois être due aux militaires de préférence à tout autre corps, mais ſur des ſentimens plus nobles & plus dignes de l'amour des Souverains & des

peuples de tous les pays. En effet, quel eſt l'Etat où le citoyen animé du ſeul deſir d'acquérir de la gloire, de ſervir ſon Prince & ſa patrie, abandonnant ſon pere, ſa mere, ſa femme, ſes enfans, ſa famille entiere, ſes amis, ſes biens, ſes plaiſirs, ſon lieu natal, &c. pour aller dans des climats éloignés & ſouvent contraires à ſa ſanté; où eſt, dis-je, l'Etat où le Souverain & le citoyen ſont le même ſacrifice, & où tous s'expoſent, à l'envi de l'honneur & de la gloire, à perdre la vie ou une partie de leurs membres? N'eſt-ce pas à des ſacrifices ſi généreux que tous les Etats ſont redevables de leur liberté & de leur progreſſion plutôt qu'à la culture des ſciences qui ne peut y coopérer qu'autant que les troupes ſont ſur un pied reſpectable & en état d'arrêter & de renverſer les deſſeins & les entrepriſes de l'ennemi, de les rendre ſoumis & les alliés fideles? C'eſt donc aux militaires que le ſavant doit lui-même la tranquillité avec laquelle il cultive les ſciences & peut les faire fleurir; c'eſt les militaires qui par leur courage,

rage, leur activité & leur bravoure rendent nos frontieres impénétrables & empêchent cette multitude effrénée d'ennemis de déſoler nos campagnes & d'enlever les moiſſons qui doivent récompenſer les travaux du cultivateur & ſervir d'alimens à tous les citoyens, deſquels non ſeulement les biens ſont conſervés, mais encore *ſouvent* l'honneur de leurs femmes, de leurs filles, leurs vies & leur liberté; enfin c'eſt à la vigilance & à l'intrépidité des militaires que le commerçant eſt redevable de la liberté dont il jouit ſur l'un & l'autre hémiſphere. Dira-t-on que tant de ſervices rendus à l'Etat & aux citoyens ſont bien récompenſés par les bienfaits des Souverains, & les ſages précautions du Miniſtere à aſſurer aux guerriers les premieres dignités du Royaume, ſoit par des gouvernemens généraux & particuliers, ſoit par des grades de Maréchaux de France, de Lieutenans-Généraux, de Maréchaux de camp, de Brigadiers des armées, &c. Où il y a des revenus & des penſions attachés ſuivant les places & les

ſervices, je veux bien croire que les perſonnes qui compoſent la premiere claſſe des dignités militaires, ſont partagées des dons de la fortune, & qu'elles n'ont beſoin de rien; mais il n'en eſt pas moins vrai que les beſoins ſe multiplient à l'infini dans les autres claſſes militaires & qu'il y a dans le moment actuel (1) près de deux mille Officiers & Gentilshommes (2) qui, ayant dépenſé une partie de leur fortune au ſervice, ſont ſans pain, tandis que l'on voit dans les différens ordres des individus qui n'ont jamais ſervi l'Etat, jouir ds bénéfices, places ou penſions, dont le revenu d'un ſeul ſuffiroit pour ſoulager 20 à 30 malheureux Officiers. C'eſt ce que je vas faire connoître en ménageant, autant que la vérité peut le permettre, le reſpect qui eſt dû aux Miniſtres des Autels, qui devroient, *en leur qualité d'Apôtre du ſaint Evangile & de citoyens éclairés*, être les premiers à annoncer au Gouvernement

(1) Cet ouvrage a été rédigé en 1776.

(2) Je ne comprends pas les joueurs.

les reſſources qu'il trouveroit dans la ſuppreſſion de tous les bénéfices inutiles. Je ſens que cette corde eſt délicate à toucher, & que je peux me faire des ennemis auſſi puiſſans que dangereux; mais ſous un regne éclairé, équitable & patriotique, la vérité n'a rien à craindre.

J'ai démontré & fait connoître les ſervices que les militaires rendent à la patrie, & les degrés de protection & de diſtinction que les Gouvernemens leur accordent; j'ai également fait connoître les beſoins urgens d'une infinité de membres de cet illuſtre Corps. Il s'agit actuellement de trouver des moyens qui puiſſent *ſans charger les Etats* leur procurer des ſecours nouveaux, & les mettre à l'abri de la miſère. Cette entrepriſe eſt épineuſe: pour le faire avec ſuccès, il faut attaquer les branches de l'arbre qui s'élevent le plus haut, en diminuer le nombre & raccourcir celles qui ſeront conſervées. C'eſt un problême que je ne puis réſoudre qu'en tranchant le nœud gordien & qu'en me flattant que je trouverai des citoyens zélés & éclairés.

Tout citoyen doit concourir au bien, à la gloire & à l'accroiſſement de la Monarchie ſous laquelle il eſt né ou admis; il n'eſt parmi les différens ordres qui ſe trouvent dans tous les Royaumes, aucune claſſe d'état qui ne ſe faſſe honneur d'y contribuer; le cultivateur, le commerçant, l'artiſte & l'ouvrier, qui, pour la plupart, n'ont d'autres revenus que leur travail, en ſacrifient une partie aux beſoins de l'Etat. Le Gentilhomme, le Juge & le Bourgeois partagent leurs revenus au même emploi, & le Militaire n'en eſt point exempt; les deux autres claſſes (1), pour poſſéder des biens & des revenus conſidérables qui ſont attachés à leurs bénéfices ou à leurs emplois, ſeroient-elles plus réfractaires & pourroient-elles ſe plaindre avec juſtice, s'il plaiſoit aux Souverains de diminuer des revenus dont la totalité leur appartient, ſur-tout lorſque le bénéfice de cette diminution ſeroit employé au ſoulagement des citoyens qui ont ré-

(1) Le Clergé & la Finance.

pandu leur ſang pour le ſervice du Prince & de la patrie? Non, je rends plus de juſtice à un corps auſſi reſpectable que le Clergé, & je me perſuade que loin d'apporter des obſtacles aux propoſitions que je vas faire, il ſera le premier à en reconnoître l'utilité & à en demander l'exécution. Il ſe rappellera la conduite & la regle des premiers Peres de l'Egliſe, & tous les ſaints Prélats *qui marchent ſur leurs traces* ſeront affligés de n'avoir pas prévu un établiſſement auſſi néceſſaire & auſſi conforme à l'humanité que l'eſt celui que je vas propoſer; ils s'y prêteront avec zele : ce qui confirmera à la poſtérité qu'un corps ſacré eſt toujours capable de vertu & jamais d'intérêt.

Je vas donner la France pour exemple: tous les militaires de la ſeconde & de la troiſieme claſſe qui avoient mérité & obtenu par leur ancienneté, ou par leurs bleſſures des penſions un peu conſidérables, ont eu le malheur, pendant un certain temps, de ne pas être exactement payés. Ceux qui en avoient de modiques

& de la fixation à pouvoir être payées chaque année, avoient & ont la douleur de voir qu'elles ne peuvent ſuffire à leurs beſoins, ni réparer les ſommes qu'ils ont conſommées au ſervice: c'eſt notamment l'état où ſont réduits les militaires de la derniere claſſe, auxquels on accorde ordinairement des penſions depuis trois cents livres juſqu'à ſix. Ceux qui ont ſervi en temps de guerre, ne trouvent pas *dans cette modique penſion* de quoi les indemniſer des dépenſes qu'ils ont faites, & encore moins des reſſources capables de leur procurer l'honnête néceſſaire, ſur-tout lorſqu'ils ſont chargés de famille. C'eſt donc pour mettre les différens gouvernemens à même de leur donner de nouveaux ſecours, *ſans charger l'Etat*, que je vas faire les propoſitions ſuivantes :

Le Clergé ne peut, *en général*, diſconvenir de l'utilité de l'état militaire, ni des ſervices qu'il rend aux Souverains & aux citoyens de tous les ordres; il ne peut, dis-je, ſe diſſimuler l'indigence où ſont réduits une infinité de membres de cet illuſtre corps.

Le Clergé de France (1) ne devroit donc point être ſurpris ni alarmé ſi on lui annonçoit qu'au lieu de cent & trente, tant Archevêques qu'Evêques, qui ſont départis dans le Royaume, quatre-vingt ſuffiroient; qu'au lieu d'accorder à ces Prélats des revenus annuels depuis 15,000 livres juſqu'à 300,000 livres, il ſeroit plus équitable & plus juſte de donner 25,000 livres à tous les Evêques, & 50,000 livres aux Archevêques, & d'employer le montant des ſommes (2) qui proviendroient de cette réduction, au ſoulagement des militaires, de leurs veuves, & de leurs enfans, ſoit en augmentant les penſions de ceux qui en ont déja de modiques, ſoit à en faiſant à ceux qui n'en ont point & en ont réellement beſoin. Il ſeroit également juſte d'y faire participer les Curés des villes & de la cam-

(1) Quoique dans cette circonſtance je ne parle que du Royaume de France, cela ne peut ni ne doit empêcher de ſuivre le même plan dans les autres Etats ſouverains.

(2) Elles monteroient à plus de deux millions par an.

pagne qui n'ont pas de quoi vivre avec la décence qu'exige leur caractère. On ne peut néanmoins ignorer que de tout le Clergé, ce ſont eux qui ſont les plus utiles, ont le plus de charges & de devoirs à remplir; il faudroit auſſi y comprendre ces malheureux Vicaires qui n'ont que deux ou trois cents livres pour tout émolument.

Si des raiſons de politique ou d'égards empêchoient l'exécution de ce que je viens de propoſer, il n'en devroit pas être de même des objets ci-après.

Il n'eſt point de Province en France & autres Royaumes où il n'y ait pluſieurs Abbayes, dont les titulaires jouiſſent de revenus conſidérables & ſont non ſeulement autant d'individus inutiles à la ſociété générale, mais encore tous la privent des ſujets qu'ils pourroient y donner (1). En con-

(1) Les enfans qu'ils font aux jolies filles & femmes de leur voiſinage, ne peuvent, *comme on le ſait*, jouir des privileges de citoyen, & ſont ſouvent les victimes de la débauche de ceux qui leur ont donné le jour & des vains préjugés.

conſéquence, je penſe que les vrais Miniſtres de la religion ne pourroient s'alarmer ni prétexter que l'on y donne atteinte, ſi les Souverains jugeoient à propos, *pour le bonheur de leurs ſujets*, de ſupprimer tous les Abbés commendataires, pour donner leurs bénéfices à des militaires qui auront ſervi un eſpace de temps aſſez long pour mériter cette faveur, ou qui auront reçu de bleſſures qui les rendent incapables de continuer leur ſervice.

Les revenus des Abbayes au-deſſus de 3000 livres pourroient & devroient être diviſés à proportion de leur produit, entre des militaires de la même province.

Pour rendre la jouiſſance des dites Abbayes facile & l'avantage réel, il conviendroit de ne les donner qu'à des militaires de la province où les biens ſeroient aſſis, ou de faire verſer à la caiſſe de l'extraordinaire des guerres le produit des dites Abbayes (1), & aſſigner dans la capitale de chaque province un fond ſuffi-

(1) Ce qui feroit un objet de plus de quatre millions par an.

ſant pour payer les penſions des Officiers ; &, afin de ne point faire de malheureux & de prévenir les plaintes & les murmures fondés, ou les actions de déſeſpoir, il ſeroit prudent de ne point déplacer les titulaires actuels, mais ſeulement diſpoſer de leurs bénéfices ſur & à meſure qu'ils décéderoient ; obſervant néanmoins à l'égard des Evêques qu'il ſeroit néceſſaire de partager les Paroiſſes de l'Evêché ſupprimé entre les Evêques voiſins de ce diocèſe, & de faire, auſſi-tôt qu'ils ſeroient réduits au nombre fixé, un arrondiſſement général, tant pour la commodité des diocéſains, que pour partager les charges avec égalité.

Comme je n'ai parlé que des Chefs des Abbayes, il convient actuellement de traiter des individus qu'elles renferment dans leurs murs, ainſi que les Couvens ; individus qui ne ſont *que trop ſouvent* les victimes de la haine, de la jalouſie, de la cupidité & de l'orgueil de leurs parens qui les enſeveliſſent *inhumainement* dans le tombeau des regrets, de la douleur,

du déſeſpoir, &c. & les rendent en quelque façon inutiles à la ſociété; triſte ſuite du deſpote cruel des familles, de leur ignorance & des vains préjugés malheureuſement trop accrédités par l'impitoyable fanatiſme.... O vous! contemporains de ces actions barbares, que vous avez dû verſer de larmes? & toi, ſiecle de fer, qui les a vu exercer, puiſſes-tu être à jamais oublié!... Hélas! il n'eſt pas poſſible... les maux qui en ſont réſultés rappelleront toujours ton ſouvenir avec horreur.... Je m'arrête... on me préſente un tableau où les malheurs que ces actions dénaturées ont occaſionnés ſont écrits: que dis-je? où tous les crimes commis dans le ſein de ces maiſons conſacrées à la piété & au culte de la Divinité, ſont tracés.... Je recule d'effroi... tous mes ſangs ſont glacés, & mon ame eſt..... Grand Dieu! que d'hommes qui ont été ſacrifiés à la fureur de... que de cruautés, que de fâcheux exemples!... Non, je ne puis les détailler, parce que d'un côté les bornes que je me ſuis preſcrites ne me le

permettent pas, & que de l'autre côté je ne veux pas affliger mes Lecteurs, parce que ce ſeroit en quelque façon le faire pour des crimes & des maux qui vraiſemblablement n'auront plus lieu. L'Ange de lumiere ſe fait voir dans tous les pays, il a déja dépoſé ſon flambeau entre les mains du Chef de l'Empire & il ne tardera pas d'accorder aux autres Souverains la même faveur; néanmoins je crois devoir citer ici un exemple tout récent de la cruauté qui s'exerce dans les maiſons religieuſes.

Un Récollet des environs de Bruxelles fut changé en 1760, *on ignore pour quel motif*, & envoyé à Luxembourg. Il ne put s'accoutumer dans cette maiſon, tant parce qu'il ne comprenoit pas l'Allemand que parce que les Supérieurs avoient de mauvaiſes façons pour lui: il ſe décida en conſéquence à revenir dans ſa province; comme il n'avoit pas d'argent pour faire ſon voyage, il eut la foibleſſe de voler le Chien de *Saint Roch*, *qu'il croyoit d'argent*, & de le vendre à un Juif pour

trois couronnes de France. Auſſi-tôt qu'il fut muni de cette ſomme, il ſe mit en marche pour ſe rendre à Anvers, réſidence de ſa mere. A peine fut-il parti que l'Hébreu vint au couvent rapporter le Chien & redemander ſes trois couronnes; attendu que le Chien dont il s'agit n'étoit que de cuivre argenté. Le Pere Gardien s'étant aſſuré de ce fait, envoya auſſi-tôt après le Religieux évadé, il fut arrêté & mis dans un cul de baſſe foſſe à Gand. Son cachot étoit directement ſous l'égliſe; on ne pouvoit y parvenir qu'après avoir ouvert trois portes de fer & deſcendu vingt-ſept degrés de pierre. Le Pere Gardien écrivit à la mere de ce Religieux, que ſon fils étoit dangereuſement malade, & la pria de ſe rendre auprès de lui; un inſtant après, il lui écrivit une ſeconde lettre pour lui annoncer ſa mort. La mere étant arrivée, on lui dit que ſon fils étoit mort d'une maladie empeſtiférée, ce qui avoit obligé de l'enterrer ſur le champ; & pour la perſuader de ce fait, on la mena ſur la prétendue foſſe de cet infortuné,

où elle paya le tribut qu'elle devoit à la nature & dont les femmes s'acquittent avec plus d'extérieur que les hommes. Il faut laiſſer pour quelque temps cette mere affligée ; il ne fut plus queſtion de ſon fils, tout le monde crut qu'il étoit mort, à l'exception des Supérieurs du couvent de Gand qui ſavoient le contraire.

Le même jour que ce Religieux avoit été mis dans le cachot ſuſdit, il fut fuſtigé juſqu'au ſang ; on continua cette cérémonie un mois entier ; on ne lui donnoit pour toute nourriture que quatre onces de pain par jour, & de l'eau qui n'étoit encore changée que tous les huit jours : ce qui a été continué juſqu'en 1782, que Dieu permit, par une inſpiration inattendue, que le Frere qui portoit à manger à ce priſonnier fut touché de la longueur de ſa captivité & trouva le moyen, *ſans ſe compromettre*, de le faire ſavoir à un Procureur de la ville de Bruxelles, lequel écrivit à la mere du Religieux, tant pour lui annoncer que ſon fils n'étoit pas mort que pour l'informer des cruautés que l'on

avoit exercées contre lui, & la prier de lui faire envoyer une procuration qui l'autoriſât à faire les pourſuites néceſſaires. Cette femme étoit ſi fort perſuadée que ſon fils étoit mort, qu'elle crut que le Procureur n'avoit eu envie que de rouvrir des plaies que le temps avoit fermées, ou de l'induire en erreur pour faire des frais. Elle lui fit en conſéquence une réponſe analogue aux idées qu'elle s'étoit formée. Le Procureur, loin d'y faire attention ni de ſe rebuter, ſut apprécier la circonſtance: il lui adreſſa une ſeconde lettre, par laquelle il lui détailla toutes les particularités de cet événement, en lui ajoutant que, ſi elle ne vouloit pas ſe rendre à l'évidence ni envoyer ſa procuration, qu'il auroit recours à l'autorité de la Juſtice. Cette lettre eut tout l'effet que l'on s'en étoit promis. Cette femme envoya une procuration telle qu'on la deſiroit. Lorſque le procureur en fut muni, il préſenta un placet à Leurs Alteſſes Royales les Séréniſſimes Gouverneurs des Pays-Bas, leſquelles firent ſur le champ

expédier un reſcrit pour le Procureur-Général de Gand, avec ordre d'accompagner & donner main-forte au Procureur ſuſdit, afin de faire perquiſition dans le couvent des Récollets. Tout ce qui ſe paſſa à cette occaſion me paroît trop long & trop ſtérile pour mériter un place dans cet Ouvrage, je dirai ſeulement que l'on trouva le Religieux qui, malgré les horreurs de ſa captivité, fut effrayé à l'aſpect de tant de perſonnes dont pluſieurs étoient armées; il crut que ſon procès étoit jugé, & qu'il étoit condamné à la mort; il ſe jetta à genoux & demanda *pour grace* qu'on lui accordât la vie & qu'on le laiſſât dans ſon cachot, &c. Le Médecin qui faiſoit partie de l'eſcorte, prit toutes les précautions poſſibles pour empêcher que cet infortuné ne fût ſuffoqué par le grand air. Enfin on eſt parvenu *par gradation* à lui faire prendre des alimens & à le mettre dans le cas de jouir des avantages de la liberté. Il eſt actuellement chez ſa mere, où il jouit d'une parfaite ſanté, & où ſon couvent eſt obligé

gé de lui payer 500 fiorins par an. Le Procureur qui a fait cette belle action a été généreuſement récompenſé, & m'a aſſuré que l'on faiſoit le procès aux Supérieurs qui avoient commis cet excès de cruauté. S'il falloit citer des exemples de ce genre, j'en aurois plus de mille de différente nature; je peux même ajouter que ce n'eſt que ſur des plaintes de cette eſpece ſouvent réitérées que l'auguſte Empereur & Roi s'eſt déterminé à ouvrir les portes de la majeure partie des Couvens. Cette action, *digne d'être imitée par tous les Souverains*, n'eſt point l'effet d'un aveugle deſpotiſme ni d'un intérêt illimité, *comme des impudens détracteurs de la vérité ont oſé l'annoncer*, c'eſt au contraire une ſuite de ſes lumieres, de ſon amour pour la juſtice, & pour le bonheur de tous ſes ſujets : il agit moins en Monarque qu'en pere : toujours occupé d'une tendre ſollicitude pour tous ſes enfans, il cherche autant que la prudence humaine peut le permettre, à détruire les abus. S'il lui arrive quelquefois d'apprécier l'é-

tendue de ſon autorité, ce n'eſt point pour faire connoître au peuple la diſtance qu'il y a entre eux & leur Souverain; mais au contraire pour leur prouver que cette diſtance, *toute néceſſaire & naturelle qu'elle eſt*, ne mettra jamais d'obſtacle à ſa juſtice, à ſes bontés & à ſon affabilité; qu'il ne fera uſage de cette diſtance que pour diſtinguer la vertu & le mérite, protéger l'innocent, ſecourir l'infortuné, écarter le vice, & punir le crime, &c.

Je ſens que je me ſuis un peu trop appeſanti ſur cette matiere, parce que mes Lecteurs conviendront avec moi que les vertus de ce grand Empereur étant au-deſſus de tous les diadêmes, il eſt auſſi impoſſible de l'imiter que de faire ſon éloge. Néanmoins j'oſe me flatter que l'on excuſera facilement ma témérité, ſurtout ſachant qu'elle n'eſt point occaſionnée par un vil intérêt, ni par une baſſe adulation, mais par la ſeule envie de rendre hommage à la vérité & de ſuivre mon inclination.

Je penſe qu'il ſeroit très-avantageux

pour la ſociété générale, & même conforme à l'humanité, de diminuer le nombre des Abbayes & des Couvens, de donner des penſions aux individus qui y ſont renfermés, & de les reſtituer à la ſociété, c'eſt-à-dire ceux qui voudroient y rentrer: parce que, quant à ceux qui préféreroient la ſolitude, il ne ſeroit pas juſte de contraindre leurs goûts; il ſeroit au contraire très-facile de leur procurer les moyens de les ſatisfaire: il ne s'agiroit que de réunir les individus de pluſieurs Maiſons du même Ordre & ſexe dans une ſeule Maiſon; obſervant néanmoins qu'ils ne pourroient plus à l'avenir recevoir de novices.

Cette réforme ſeroit à coup ſûr approuvée de tous les citoyens éclairés & de tous les amis de l'humanité, puiſqu'elle ne feroit que des heureux & qu'elle produiroit aux Souverains des ſommes conſidérables avec leſquelles ils pourroient faire des établiſſemens avantageux.

Tout le monde ſait, qu'après l'agriculture, le commerce eſt l'objet qui doit

le plus intéreſſer toutes les nations ; néanmoins on ne voit pas qu'aucun des peuples que l'on appelle éclairés & civiliſés ait inſtitué des écoles gratuites où la jeuneſſe puiſſe apprendre par principe les regles & connoiſſances qui ſont néceſſaires tant pour le commerce en gros & en détail de l'intérieur, que pour celui de l'extérieur ; il ſemble cependant que ces inſtitutions ne ſeroient ni difficiles à former, ni coûteuſes à entretenir.

Il faudroit établir dans chaque province deux Profeſſeurs de commerce auxquels on donneroit 1500 livr. d'appointemens & les privileges de la nobleſſe : ils enſeigneroient 1. les langues étrangeres; 2. les uſages des pays étrangers & d'Outre-mers relativement au commerce en gros ; 3. ils indiqueroient les marchandiſes que l'on peut y porter, celles que l'on peut y acheter ou y échanger ; 4. la maniere de les faire parvenir à leurs deſtinations reſpectives ; 5. la déſignation de la qualité & du prix des étoffes & autres marchandiſes, le tout évalué ſur les mon-

noies & aunages des pays nationaux ; 6. les routes & ports les plus faciles & les moins diſpendieux ; 7. tous les lieux où il y a des manufactures ; 8. ſi la différence du prix des mêmes marchandiſes d'une province à l'autre eſt occaſionnée par la qualité ſupérieure des dites marchandiſes, ou par les frais de tranſport, ou enfin par les caprices des fabricans ? &c. 9. Ils indiqueroient aux éleves qui ſe deſtineroient à faire valoir des manufactures, les lieux où ils pourroient tirer les matieres néceſſaires à l'aliment des dites manufactures, & ceux où ils pourroient vendre & débiter avec avantage leurs productions, &c. 10. On apprendroit également aux éleves deſtinés pour le commerce en détail, une partie des objets ci-devant détaillés, en leur inſpirant à tous de l'horreur pour le menſonge & la duplicité, leur faiſant connoître qu'un marchand doit toujours conſulter ſes forces, la probité & la bonne foi, & n'avoir qu'un ſeul prix. Il eſt ſi honteux d'abuſer de la crédulité ou de l'ignorance, que celui qui le fait ne mérite pas d'être admis dans au-

cune ſociété ni corps. Cependant les marchands qui ſurfont leurs marchandiſes de moitié, ſoit à des enfans ou à des perſonnes ſans connoiſſance, commettent cette lâcheté & ſont en quelque façon plus criminels que les voleurs de grands chemins, parce qu'on eſt ordinairement en garde contre eux, & que l'on ne peut l'être vis-à-vis d'un marchand qui jouit d'une bonne réputation, ou qui profite du peu d'expérience des acheteurs pour leur vendre des marchandiſes d'une qualité inférieure au même prix que celles d'une qualité ſupérieure, &c.

De pareils établiſſemens coûteroient tout au plus à chaque Gouvernement ſoixante ou quatre-vingt mille livres, & ſeroient, à ce que je crois, plus utiles qu'un Couvent..... Je m'arrête.... je vois des Lecteurs qui déchirent cette brochure & qui me traitent d'homme ſans religion; ils diſent: il faut punir cet Auteur, c'eſt un blaſphémateur, un inſolent, un.... Comment? il oſe propoſer de réformer des Evêques, des Abbés, des Couvens, &c.

c'eſt un impie... oui c'eſt un impie... il faut le brûler. De grace, un peu plus d'indulgence; peſez mes réflexions avec attention & vous verrez que vous êtes dans l'erreur. 1. Je ne fais que des propoſitions, & des propoſitions ne ſont pas des loix exécutives. 2. Il n'y a que les Souverains qui puiſſent donner de la vigueur à mes ſyſtêmes; ils ſont tous éclairés, équitables & bienfaiſans; on ne doit pas craindre qu'ils adoptent des projets déraiſonnables: ſi les miens leur paroiſſent tels ou contraires à la juſtice, ils les rejetteront, & alors je n'aurai fait ni bien ni mal, mais ſeulement perdu mon temps; ce qui ne mérite pas, comme on le voit, aucune punition & encore moins d'être brûlé. 3. Je ne propoſe point de faire des malheureux, je dis qu'il faut laiſſer les titulaires actuels jouir de leurs places & employer, ſi-tôt qu'ils ſeront morts, les revenus de leurs bénéfices pour ſoulager ces hommes valeureux qui ont verſé leur ſang pour le ſervice de leurs Souverains & pour leur patrie. Peut-on me con-

damner de chercher à leur procurer une juſte & néceſſaire récompenſe, lorſque je ne fais tort à perſonne? 4. Que la maniere dont je propoſe la ſuppreſſion de la majeure partie des Abbayes & Couvens ne peut être mal vue que par les ennemis de l'humanité. Je ne demande point que l'on force les inclinations, ni que l'on tire de la ſolitude les ſujets qui s'y plaiſent, mais ſeulement que l'on reſtitue à la ſociété les victimes que des parens dénaturés ont injuſtement immolées en les forçant de prendre des états contraires à leurs penchans; je demande qu'en leur accordant la liberté on leur faſſe des penſions ſuffiſantes pour vivre avec décence: y a-t-il quelque choſe dans tout cela qui puiſſe bleſſer la religion ni les ames délicates? Peut-on me faire un crime de chercher à faire le bien de la ſociété générale & à y faire rentrer des ſujets qui en ont été ſouſtraits par la violence & l'autorité de peres barbares? Peut-on me faire un crime de chercher à faire rentrer dans le commerce de la ſociété

des

des biens que les Moines ont uſurpés ſur nos peres ?

Tout le monde ſait que, lorſqu'il fut queſtion de faire la guerre aux Mahométans, déſignés ſous le nom d'Infideles, & de conquérir la Terre appellée Sainte, pluſieurs Miſſionnaires furent chargés de prêcher les Croiſades & de promettre à tous & chacun des Fideles qui prendroient les armes pour la défenſe de la Foi Catholique, Apoſtolique & ſur-tout Romaine, Indulgence pléniere de tous leurs péchés & même de leurs crimes. De tous les Orateurs Romains, Monſieur N... fut celui qui déploya le plus d'éloquence (1), fit le plus de progrès &

(1) Il n'en falloit pas beaucoup dans ce ſiecle d'ignorance, où la principale Nobleſſe ſe faiſoit honneur de ne pas ſavoir lire & écrire. On lit dans des actes, rapportés par M. de Saint-Foix (Eſſais ſur Paris) : *a déclaré ne ſavoir ſigner, à cauſe de ſa qualité de Gentilhomme.* La Nobleſſe de ce temps ne cultivoit que les armes, l'amitié & la protection des gens d'Egliſe qui s'étoient emparés de toute l'autorité.

qui eut le plus de ſuccès, ſur-tout pour ſa filiation naiſſante. On aſſure que ce même N... pour augmenter & fortifier l'enthouſiaſme des Croiſés, leur fanatiſme & leur crédulité, promettoit par bonne cédule payable au porteur, cent arpens de terre en Paradis à chaque particulier qui en donneroit vingt-cinq à l'Egliſe, ou pour mieux dire, à lui. Je ne garantis pas la vérité de ce fait; tout ce qu'il y a de certain ſur ce point eſt que les Fideles Romains-Papiſtes furent encouragés par les prédications des Moines, & animés de ce zele fanatique qui a dans tous les temps porté les hommes peu inſtruits & naturellement méchans à commettre des horreurs & des crimes qui déshonorent la raiſon & l'humanité (1); dont chaque individu pris ſéparément doit avoir une portion aſſez ſuffiſante pour ne pas faire à ſon ſemblable ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît; à plus forte rai-

(1) Les Vêprés Siciliennes; Maſſacre de la Saint-Barthélemi, &c.

ſon, priſe en corps légiſlatif, ils doivent former un compoſé de raiſon, d'humanité & de juſtice, ſupérieur à toutes les paſſions.

Quantité des principales familles de tous les climats quitterent leurs pays & s'armerent pour aller ſaintement égorger leurs freres les Turcs, & mériter par cette belle action la récompenſe du Paradis, & ſur-tout les Terres promiſes par le ſuſdit N... qui avoit encore ajouté à ce don, celui de beaucoup d'Indulgences, de Chapelets, de Médailles & de Reliques, envoyés par le Saint Pere. Ces familles, pour reconnoître tant de bienfaits, laiſſerent leurs titres, leurs meubles & autres effets précieux à la garde de N... & autres..... Il fut arrêté entre les parties contractantes: 1. que ſi les familles qui alloient *par piété* maſſacrer les infideles Muſulmans, revenoient de cette ſainte & glorieuſe expédition, lui, ſes ſucceſſeurs & filiation s'obligeoient ſolidairement & un ſeul pour le tout, encore bien qu'il fût mort, de remettre les titres

& effets qui leur avoient été confiés, ſans néanmoins être tenus de rendre aucun compte de leur geſtion, adminiſtration, ni des ſommes qu'ils auroient touchées, ſoit à titre de fermage, arrérage ou autrement, &c. 2. Que ſi elles ne revenoient pas de ce voyage (comme il y avoit aſſez lieu de l'eſpérer) tous les titres, biens & effets, confiés à N.... & aux enfans de ſa filiation, leur appartiendroient en toute propriété pour reſter à perpétuité aux Maiſons de la dite filiation, & ne plus rentrer dans le commerce profane de la ſociété mondaine, &c. Les Souverains de ce temps donnerent, dit-on, leur approbation à toutes ces donations, & les Papes leur bénédiction. C'eſt de cette maniere que la majeure partie des biens de l'Egliſe ont été acquis.

Je demande actuellement ſi les Souverains, en s'emparant des biens conſidérables des Moines, comme je le propoſe, donneroient la moindre atteinte aux prétendus droits du Clergé, ni lui feroient la moindre injuſtice? Ils feroient au con-

traire une action louable & digne de leur ſageſſe. Tous ces biens rentreroient dans le commerce de la ſociété, & procureroient, par les mutations, des avantages réels à tous les citoyens.

J'entends des critiques qui me diſent : vous avez raiſon ſur certains points ; mais ſur le plus eſſentiel nous ne ſommes pas de votre avis : nous penſons au contraire que nos ancêtres ayant donné à l'Egliſe les biens conſidérables qu'elle poſſede aujourd'hui, ils doivent lui reſter, ou que ſi les Souverains jugent à propos de l'en dépouiller, ces biens doivent nous rentrer, parce que ſi nos peres ne les euſſent pas légués au Clergé, nous en ſerions en poſſeſſion, & aucun Monarque ne ſeroit aſſez injuſte pour nous les ôter ; cependant ce ſeroit le faire que de s'approprier les dits biens à notre préjudice. Cette queſtion ne me regarde point, je ne la crois même pas admiſſible ; il en réſulteroit des embarras & des inconvéniens multipliés & qui rendroient le remede plus dangereux que le mal ; il ſe préſenteroit une

foule de prétendans; il faudroit faire des recherches en quelque façon impoſſibles; & comme les Souverains ne pourroient décider ſur l'invalidité ou la légitimité des différentes réclamations, ils ſeroient obligés de renvoyer les conteſtations & les conteſtans par-devant le Juge ordinaire, ce qui occaſionneroit une eſpece de guerre civile entre les citoyens, les priveroit de leur repos & les expoſeroit indubitablement à la perte entiere de leurs biens. Dans cet état, je crois que ceux dont il s'agit, ne conviennent qu'aux Potentats, parce qu'ils ne craindront point les compétiteurs ni l'engeance infernale des Procureurs qui dépouillent inhumainement leurs ſemblables, ſous prétexte de les défendre. Il n'eſt que trop ordinaire de les voir conſommer en frais fruſtratoires, non ſeulement le prix des objets réclamés, mais encore toute la fortune des malheureux plaideurs. Lorſque l'on préſente des pieces à un Procureur, il s'informe ſi la partie eſt bonne; dans ce cas il ſe charge de ſa défenſe quoique ſa pré-

tention ne ſoit pas ſoutenable & ſouvent lui fait gagner ſa cauſe par le canal d'un honnête Secrétaire (1), d'un rapporteur complaiſant, auquel on donne quelques morceaux de boue du pays d'Elderado, qu'il partage avec ſon maître.

Lorſque les Normands viennent au monde & auſſi-tôt qu'ils peuvent parler, ils diſent : Seigneur, nous ne vous demandons pas de bien, mais ſeulement de nous mettre dans des lieux où il y en ait ; vous nous avez donné des pieds & des mains, c'eſt pour nous en ſervir. Les Procureurs à leur imitation diſent : Seigneur, nous ne demandons pas que nos peres & meres aient du bien, il ſuffit que nos cliens en ſoient pourvus ; vous nous avez donné des griffes, c'eſt pour en faire uſage, &c. Le mot Procureur ſignifioit originairement, faire, être chargé des affaires des autres ; mais aujourd'hui on a fait *vice verſâ*, il ſignifie l'art par excellence de les gâter & de faire les ſiennes.

(1) Il en eſt à qui leurs places rapportent plus de 40,000 livres par an, rien que par des préſens.

J'ignore l'époque d'un établiſſement auſſi inutile & auſſi contraire au repos des citoyens, ni à qui on le doit : ce que l'on vient de m'en dire me paroît auſſi curieux que plaiſant, & je vas le rendre littéralement : „ La Diſcorde ayant trouvé le ſecret de ſe gliſſer furtivement dans le ſéjour des Dieux ou de l'Empirée, mit le trouble parmi les Anges ; il y eut alors deux partis ; le plus fort, comme de tout temps, chaſſa le plus foible : & ſelon d'autres, que les bons Anges furent victorieux, & les mauvais, connus ſous le nom de *Diables*, précipités dans le gouffre de l'enfer, afin de tourmenter éternellement les ames des hommes morts en péché mortel. Ces eſprits malfaiſans trouverent que leur miſſion n'étoit pas aſſez étendue, ils arrêterent, *de la permiſſion du ſouverain Créateur*, dans leur Conſeil infernal, qu'il falloit envoyer ſur terre un million ou deux de leurs camarades *Démons* ; avec charge expreſſe & privilege excluſif de tourmenter, vexer, voler & maltraiter tous les êtres qui ont corps & ame. Ils ſe rendirent

dirent immédiatement à leurs deſtinations reſpectives ; mais pour ne pas effrayer les hommes par leurs figures hideuſes, & pour mieux jouer leur rôle, ils eurent le pouvoir & la faculté de prendre la forme humaine. Dans cet état, les principaux d'entr'eux s'inſinuerent auprès des Monarques & de tous les Princes ; ils leur repréſenterent, avec toute l'éloquence, l'adreſſe & l'artifice dont de fins *Diables* ſont capables, qu'il étoit de leur intérêt de mettre beaucoup d'impôt ſur leurs ſujets & ſur-tout d'en confier la perception & l'adminiſtration à une impudente, tyrannique & orgueilleuſe compagnie dont chaque membre ſeroit titré & qualifié de *Conſeiller*, *Fermier-Général du Roi*... & leurs ſubalternes de Commis de Sa Majeſté Impériale, Royale, Ducale, Papale, &c. qu'il falloit auſſi créer des Offices de Procureur ; que le prix des charges, le papier marqué que les titulaires emploieroient inutilement, le contrôle des aſſignations, des demandes incidentes, pertinentes & impertinentes, produiroient des

ſommes & des revenus conſidérables qui mettroient les Souverains en état de faire des dépenſes proportionnées à leurs grandes, hautes & puiſſantes dignités, de ſe faire reſpecter & craindre de leurs voiſins & de leurs ſujets; que ces derniers trouvant à peine, *dans la reſſource de leur travail*, de quoi payer leurs impoſitions & les frais des procès injuſtes que l'on auroit ſoin de leur intenter, n'en ſeroient que plus actifs & plus ſoumis à leurs Princes. Pour que le peuple, ajouterent-ils, ne s'écarte point de ſon devoir, il faut qu'il ſoit ſans ceſſe attaché à la chaîne du travail; autrement l'orgueil s'empare de ſon eſprit, il s'oublie, devient inſolent, veut commander & conduire ſes maîtres; ſouvent il porte la témérité juſqu'à les méconnoître ou à les inſulter, &c.

Les princes adopterent ce raiſonnement ou déraiſonnement; toutes les places furent données & confiées aux Anges rebelles qui avoient pris des figures humaines. C'eſt de cette maniere, m'a-t-on dit, que l'on a formé *les bandes ſcélérates*

de Commis & de Procureurs. La perſonne qui m'a raconté ce fait eſt digne de foi; elle m'a même ajouté que la différence que l'on faiſoit dans ſon pays d'un voleur de grand chemin à un Procureur, étoit ſimple & vraie: le premier ne prend au citoyen que ce qu'il a ſur lui, ſouvent il lui ôte la vie & le délivre des peines de ce monde. Lorſque le voleur aſſaſſin eſt pris il eſt puni de mort; le Procureur au contraire prend non-ſeulement l'argent que le citoyen a ſur lui, mais encore celui qui eſt dans ſa maiſon, ſes meubles & ſes biens fonds: il flétrit en ſus ſon honneur, ſa réputation & ne lui laiſſe pour toute reſſource que la honte, les beſoins & le déſeſpoir, & tout cela avec impunité: au contraire on lui donne pour prix de ſon infame & odieuſe conduite, le titre précieux & honorable de défenſeur des citoyens. Il paroît étonnant que dans un ſiecle éclairé & ſous le regne de tant de Monarques ſages & bienfaiſans, on ait laiſſé ſubſiſter les Procureurs, lorſqu'il eſt évidemment prouvé que ce ſont

eux qui allument & entretiennent le feu de la haine & de la diſcorde entre les familles, & les ruinent ; lorſqu'il eſt, dis-je, prouvé que le miniſtere de ces Officiers, perturbateurs du repos des citoyens, n'eſt que nuiſible & nullement utile.

Dans toutes les cauſes par appel ou cauſes de droit, outre le miniſtere des Procureurs, il faut un Avocat : ſouvent ce dernier n'eſt pas du même avis du premier, & eſt très-ſouvent, ſur-tout dans les grandes villes, très-éloigné de ſa demeure, ce qui multiplie les démarches & les fatigues du client & la dépenſe des frais : les Avocats ſuffiroient pour la ſuite de toutes les affaires. On va me répliquer qu'il y a quantité d'actes où la préſence des Procureurs eſt néceſſaire, comme les comparutions au Greffe, dans les référés, redditions de compte, cauſes d'entrée, &c. La raiſon pour laquelle on a exclu les Avocats de ces opérations eſt toute ſimple. Les Souverains ayant créé des offices de Procureur, ont dû néceſſairement

attacher quelques fonctions perſonnelles à ces offices, afin que les titulaires puiſſent retirer les intérêts du prix des dits offices. Si les Procureurs étoient ſupprimés, ces conſidérations ceſſeroient, & dans toutes les circonſtances même, en conſervant les charges de Procureur, il ſeroit plus avantageux pour les plaideurs qu'elles fuſſent réunies ſur la tête des Avocats; ce qui ſe trouveroit alors à l'inſtar des Conſeils du Roi, où les Avocats ſeuls font tout ce qui a rapport à la défenſe des cauſes portées devant ce Tribunal ſouverain.

En ſuppoſant qu'on ne changeât rien à la forme actuelle de la régie des Fermes, il ſeroit poſſible de ſupprimer au moins 40 Fermiers-généraux qui ont chacun 25,000 livr. d'appointement fixes & à-peu-près autant pour les parts dans les ſaiſies & le bénéfice du bail; ce qui feroit un objet de deux millions par an que l'on pourroit employer au ſoulagement des militaires ruinés au ſervice.

Il y a dans les différentes provinces du Royaume plus de cent cinquante Direc-

teurs des Fermes dont les appointemens, y compris les gratifications & parts dans les faifies, montent depuis 10,000 juſqu'à 30,000 livres. Toutes ces places ſont abſolument inutiles; en voici la raiſon : les Receveurs, ſoit des gabelles, du tabac, des traites, &c. font tous les mois trois états de recette & de dépenſe; ils adreſſent deux de ces états aux Directeurs de leurs départemens reſpectifs; chaque Directeur en fait paſſer un à la Compagnie, & l'autre lui ſert à faire former, *par ſon Commis*, un état général de la recette, dépenſe & debet des Receveurs de ſon arrondiſſement. La Compagnie ayant reçu cet état général, le compare avec les états particuliers dont il eſt fait mention, afin d'examiner s'il n'y a pas d'erreur : le troiſieme état eſt envoyé par chaque Receveur particulier au Receveur-général de ſa partie, lequel forme encore un état général de la recette, dépenſe & debet de tous les Receveurs qui lui ſont ſubordonnés, dont ils font paſſer le double au bureau de la comptabilité : outre cela, il y a un

Contrôleur-général ou ambulant, ſuivant la différence des parties, qui exerce quand il lui plaît ou aux époques qui lui ſont marquées par la Compagnie, tous les Receveurs de ſa pentiere; il fait à chaque bureau un bordereau de recette & dépenſe, à commencer depuis l'arrêté de ſa derniere vérification; il en envoie le double au bureau de la comptabilité & le précis au Fermier de correſpondance. Il eſt facile de juger par ce court expoſé que voilà des opérations multipliées ſans néceſſité, que le Directeur n'y a aucune part ſinon celle de faire copier pluſieurs états ſur une même feuille, de ſervir de dépôt aux lettres & paquets que les Receveurs adreſſent à la Compagnie & pour recevoir la réponſe qu'elle y fait; ce qui paroît peu intéreſſant, puiſque chaque Receveur peut envoyer directement ſes paquets à la Compagnie. En vain, ajouteroit-on, que les Directeurs ſont néceſſaires pour la pourſuite des affaires, parce que, outre que les trois quarts n'y connoiſſent rien, ce ſont les Receveurs de

chaque partie qui en ſont chargés, ainſi que des Avocats & Procureurs que la Ferme gage dans tous les lieux où elle a des procès. La raiſon qu'ils veillent ſur la conduite des employés ne ſeroit pas plus admiſſible, c'eſt le Contrôleur qui les inſpecte, & doit mieux les connoître que le Directeur qui eſt obligé de s'en rapporter à ce qu'on lui dit, ou à ſuivre ſon plus ou moins de prévention contre le ſujet qu'il veut perdre ou avancer. Enfin la ſuppreſſion de ces places inutiles produiroit une épargne de plus de deux millions par an.

Il y a dans l'étendue du Royaume près de 600 recettes du ſel ou du tabac, leſquelles peuvent valoir chacune ſéparément, y compris les bons de maſſe, gratifications & parts dans les ſaiſies, depuis deux mille livres juſqu'à vingt. On pourroit nommer à toutes ces places des Officiers de la derniere claſſe ſur à meſure que les titulaires actuels mourroient ou ſe ſeroient rendus incapables de les poſſéder. Mais, dira-t-on, des militaires ne

ſeroient

ſeroient point en état de régir de pareils emplois & ſeroient trop âgés pour s'inſtruire. Leur ſera-t-il plus impoſſible de le faire qu'à des domeſtiques auxquels on donne de ſemblables emplois, tandis qu'on laiſſe des citoyens qui ont verſé leur ſang pour la patrie, mourir de faim & de miſere ? D'ailleurs quand ils ne pourroient pas atteindre à la prétendue connoiſſance néceſſaire à la geſtion des dits emplois, ils y ſuppléeroient par de bons Commis, dont la majeure partie des places ſont doublées. Ces places une fois réſervées, pour récompenſer le citoyen qui aura ſervi ſon Prince & ſa patrie, ceſſeront d'être odieuſes au peuple.

Il y a encore une difficulté à lever : c'eſt celle du cautionnement en argent que beaucoup de militaires ne pourroient fournir ; mais on pourroit à ce défaut les obliger à donner un cautionnement de garantie, afin de mettre les deniers de la recette à couvert, & les prévenir que ceux qui ne ſeroient pas exacts à verſer à la caiſſe générale, ſeroient deſtitués.

Ces ſortes de places aſſureroient des retraites favorables aux Officiers, les mettroient en état de vivre honnêtement & de ſoutenir leurs enfans au ſervice. Cependant ſi quelqu'un d'eux n'en vouloit pas & qu'il préférât une penſion modique, il ne feroit pas juſte de la lui refuſer.

Les repréſentations que les Fermiers-Généraux, conſervés, pourroient faire ſur le droit excluſif qu'ils ont de nommer à ces places, devroient être rejettées, attendu que le Souverain peut reprendre un droit qu'il n'a fait que céder pour autant de temps qu'il lui plaît. Des obſervations à cet égard ſeroient d'autant plus mal-fondées qu'il ne s'agit point de déplacer les titulaires actuels, mais ſeulement de nommer à leurs emplois, à meſure qu'ils viendront à mourir ou ſe ſeront rendus incapables de continuer leurs fonctions; obſervant néanmoins qu'il leur ſeroit défendu de s'en démettre en faveur de qui que ce ſoit, pas même d'Officiers; que le Miniſtre auroit ſeul droit d'y nommer, d'après les intentions du Roi.

Les choſes en cet état ranimeroient le courage des citoyens pour le ſervice de leurs Princes & de leur patrie, & on verroit ceſſer des plaintes & des murmures qu'une trop cruelle indigence rend légitimes. On verroit, dis-je, des hommes reſpectables ceſſer de groſſir cette bande (1) que tout le monde mépriſe; mais peu cherchent à connoître les malheurs des perſonnes honnêtes qui ſont obligées de ſe livrer à cet état humiliant. Enfin n'eſt-il pas étrange que ſous un regne éclairé & bienfaiſant les ſerviteurs du Maître ſoient moins bien traités que ceux des ſujets? Ces derniers aſſurent à leurs domeſtiques des penſions proportionnées à leurs ſervices. Les Souverains ne les refuſent point aux Comédiens qui contribuent à leurs amuſemens & à ceux de leurs peuples. Des Comédiens ſont-ils plus utiles à l'Etat que des Gentilshommes qui ont ſacrifié leur liberté, leurs biens & leur vie

(1) Mendians: je ne puis taire que j'ai vu beaucoup d'Officiers réduits à cette fatale néceſſité.

pour ſoutenir la gloire de ce même Souverain & de la patrie ? c'eſt ce que j'ignore & ce que l'on auroit pu démontrer chez les premiers Romains.

J'ai vu un malheureux Officier qui, pour avoir ſollicité trop vivement une penſion de 600 livres, a été mis à Charenton, où il eſt peut-être encore : je ne m'étendrai point ſur le régime affreux de cette Maiſon ni ſur les cruautés qu'on y exerce (1), parce que les bornes de cet ouvrage ne me le permettent pas. Je dirai ſeulement qu'il n'y a ni humanité, ni ordre, ni honnêteté, & que c'eſt une horreur ſans exemple que de mettre un homme ſain de corps & d'eſprit pêle-mêle avec des fous de tous les genres, &c. La conduite que l'on a tenue vis-à-vis de cet Officier eſt d'autant plus étrange qu'il en coûte plus de 600 livr. par an pour le tenir ſous les verrous, & que

(1) Le tableau effrayant qu'on a fait de la Baſtille & des autres Châteaux de force, n'offre pas la centieme partie des maux qu'on ſouffre à Charenton ; ainſi qu'on juge actuellement de ce qui s'y paſſe.

dans le même temps qu'on lui a refuſé une penſion modique, deux Chefs des eſpions de Paris ont obtenu, pour avoir été chaſſés, le premier 80,000 livr. argent comptant & 8000 livr. de penſion, & le ſecond 16,000 livr. de penſion : ce fait eſt connu de tout le monde, il eſt inutile de nommer les prédeſtinés qui ont été favoriſés de cette grace. Je pourrois citer plus de cent exemples de cette eſpece.

J'ai dit que la liberté eſt un préſent du Ciel, perſonne ne peut en diſconvenir ni plaindre ceux qui la perdent volontairement, ſur-tout pour un état auſſi noble que celui de ſoldat. L'engagement qu'il contracte eſt l'aliénation de ſa liberté pour un certain temps; cette forme eſt indiſpenſable, la légéreté & l'inconſtance des hommes l'ont rendue néceſſaire. Tant que les Romains conſerverent l'idée de la liberté, de la gloire & de l'amour de la patrie, ils furent tous ſoldats : ceux en état de porter les armes s'en couvroient à la premiere nouvelle de guerre, & ils ne les quittoient que lorſqu'ils avoient

chaſſé & vaincu leurs ennemis. Les temps & les mœurs changerent, & les Romains pour avoir des ſoldats furent obligés de les enrôler & de fixer une époque pour leur ſervice. Cet uſage ſubſiſte encore aujourd'hui chez toutes les nations policées & chez celles même qui chériſſent le plus la liberté; auſſi on ne peut rien changer à cette méthode. On peut ſeulement dans de certains Royaumes remettre les compagnies au compte des Capitaines, parce qu'ils auront intérêt de traiter le ſoldat avec douceur, de l'aider dans ſes beſoins & de prévenir la déſertion; ils y trouveront eux-mêmes de grands ſecours par l'achât des congés des ſoldats qui ne voudront pas ſervir le temps limité, & les ſoldats l'avantage de ſe retirer quand ils le voudront; ce qui rendra la perte de leur liberté moins amere, puiſqu'ils pourront l'obtenir moyennant une ſomme quelconque ou l'amitié de leurs Capitaines. Le plus dur de ces derniers deviendra humain & affable, il empêchera que ſes ſoldats ſoient maltraités par qui que ce

ſoit. Ce ſera alors que l'équilibre de la juſtice ſera rétabli, que la différence des grades n'y mettra plus d'obſtacle, & ſervira au contraire à conſolider l'harmonie qui doit faire l'ame de tous les corps.

Comme il n'eſt que trop ordinaire de voir des Officiers abuſer de leur autorité pour ſuivre leur penchant dur, impérieux, & maltraiter des ſoldats ſans ſujet, il ſeroit très-intéreſſant de faire ceſſer ces abus dangereux qui forcent ſouvent les meilleurs ſoldats à déſerter.

Tous les trois ans, lors de la revue de l'Inſpecteur, les ſoldats pourroient avoir la faculté de ſe choiſir un protecteur dans le corps des Officiers de leur régiment: cet Officier ne ſeroit admis qu'à la pluralité des voix des dits ſoldats; il recevroit leurs plaintes & en rendroit compte au Miniſtre de la guerre; cependant ſi les faits étoient peu conſéquens, il ſe contenteroit de réprimander l'accuſé.

L'Officier chargé de protéger les Soldats, ſeroit exempt de tout ſervice, ne ſeroit ſubordonné qu'aux Miniſtres & aux Officiers-généraux.

Tous Officiers qui auroient maltraité un ſoldat, ſeroient mis aux arrêts, & en cas de récidive, ils ſeroient déchus des grades ſupérieurs.

Je n'entrerai point dans des détails auſſi étendus qu'il conviendroit ſur la nouvelle forme que l'on pourroit & devroit donner aux troupes, je dirai ſeulement qu'il y a plus d'harmonie dans un régiment de ſix bataillons que dans une brigade de trois régimens de chacun deux bataillons, à cauſe de l'eſprit particulier de chaque corps & des rangs de préémi-nence entre eux; outre que la taille des hommes & leurs uniformes occaſionnent ſouvent de la jalouſie d'un côté & de la vanité de l'autre, au lieu que ſix batail-qui portent le même uniforme & qui ont un même Chef, ne peuvent ſe diſtinguer les uns des autres. Les ſentimens de bravoure & d'honneur d'un ou de deux des bataillons réjailliſſent ſur tout le corps, & ceux de lâcheté le diffament. Si un de ces bataillons eſt en danger de perdre ſes drapeaux, ſes canons, ou d'être enveloppé,

véloppé, les cinq autres bataillons ſe portent à ſon ſecours avec zele & ardeur, afin de le délivrer ou d'empêcher un affront qui ſeroit commun à tout le corps. Il n'en eſt pas même d'une brigade de trois régimens; il arrive ſouvent que celui du milieu eſt charmé que les drapeaux & les canons de celui de ſa droite ou de ſa gauche ſoient pris, afin de pouvoir les humilier & ſe venger du pas qu'ils ont ſur lui. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'il fût poſſible qu'un camp de 25,000 hommes ne fût compoſé que d'un ſeul régiment; mais comme cela ne l'eſt pas, je dirai qu'il conviendroit que chaque régiment d'Infanterie fût compoſé de ſix bataillons, & chaque bataillon de ſix compagnies baſſes & d'une compagnie de grenadiers; ſavoir cette derniere d'un Capitaine en premier, un Capitaine en ſecond, un Lieutenant,deux Sous-Lieutenans,deux tambours, ſix ſergens, huit caporaux, huit appointés & cent ſoixante & onze grenadiers; les compagnies baſſes d'un Capitaine en premier, d'un Capitaine en

ſecond, d'un Lieutenant, d'un Sous-Lieutenant, de cinq ſergens, de ſix caporaux, de ſix anſpeſſades, de deux canonniers, de deux ſervans, d'un tambour & de cent vingt-quatre fuſiliers; ce qui feroit monter chaque bataillon, y compris les Officiers, à onze cents hommes; & tout le régiment, en y joignant l'Etat-Major, compoſé d'un Colonel en premier, d'un Colonel en ſecond, d'un Lieutenant-Colonel, d'un Major, de trois Capitaines Aide-Majors, de trois Sous-aide-Majors, de 12 Porte-enſeignes, de ſix ſergens & de deux tambours, à ſix mille ſix cents trente individus. Cette formation ſeroit très-avantageuſe à l'Etat & aux militaires, parce que moins il y a de Supérieurs pour commander une certaine quantité d'hommes, plus l'union eſt étroite, la diſcipline exacte & moins variée: ce qui eſt très-intéreſſant le jour d'une action où ſix régimens pourroient former un corps de troupes de trente-neuf mille ſept cents quatre-vingt hommes, où il ne pourroit tout au plus ſe trouver, en ſuppoſant que l'eſ-

prit des corps fût différent, que ſix manieres de combattre, au lieu que dans la formation actuelle des troupes, il ſe trouveroit dans un nombre d'hommes égal à celui ci-deſſus, au moins quarante Colonels; & par conſéquent quarante eſprits différens, ce qui occaſionne très-ſouvent de la confuſion, du ſchiſme & la perte d'une bataille.

La forme que je propoſe de donner aux troupes, ſeroit avantageuſe pour un Général, parce qu'il peut plus facilement concilier ſix caracteres que quarante. Elle le ſeroit également pour l'Etat & pour les Officiers de tous les grades: celui de Colonel deviendroit meilleur, celui de Capitaine plus honnête ainſi que ceux de Lieutenant & de Sous-Lieutenant.

Ce que j'ai dit de l'Infanterie peut s'appliquer à la Cavalerie de toutes eſpeces, dont les régimens pourroient être de ſix eſcadrons & chaque eſcadron de ſix compagnies: cette derniere compoſée de cent vingt individus, y compris un Capitaine en premier, un Capitaine en

ſecond, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant, un Porte-étendard, quatre Maréchaux-de-logis, ſix Brigadiers, ſix Carabiniers, un Trompette, & quatre-vingt dix-huit cavaliers, &c.

L'Infanterie devroit toute être habillée de blanc avec revers & paremens bleus; il faudroit qu'il n'y eût aucune différence dans la forme des habits, mais ſeulement dans les boutons qui ſeroient, ſavoir un bouton aux armes du Roi, & un autre aux armes de la province, du Prince ou Seigneur dont le régiment porteroit le nom; ce qui ſeroit d'autant plus juſte que tous les régimens appartiennent aux Souverains, qu'ils combattent pour la même cauſe, & qu'on a vu les régimens avoir entre eux des affaires très-ſérieuſes pour la différence des uniformes, ou ſe méconnoître le jour d'une action: il devroit en être uſé de même envers la Cavalerie & autres troupes.

Solde & appointemens qu'on pourroit donner aux Officiers & aux ſoldats.

	livr.	*ſols.*	*den.*
Aux Colonels en premier, en temps de paix,	24,000	- 0	- 0
Aux Colonels en ſecond, en tout temps,	15,000	- 0	- 0
Aux Lieutenans-Colonels,	9000	- 0	- 0
Aux Majors,	6000	- 0	- 0
Aux Aide-Majors,	3000	- 0	- 0
Aux Sous-aide-Majors,	1200	- 0	- 0
Aux Porte-enſeignes,	600	- 0	- 0
Aux Sergens-Maj. 20 ſ. par jour,	365	- 0	- 0
Aux Tambours-Majors idem,	365	- 0	- 0
Aux Capitaines de grenadiers en premier,	2400	- 0	- 0
Aux Capitaines en ſecond,	1700	- 0	- 0
Aux Lieutenans,	1000	- 0	- 0
Aux Sous-Lieutenans,	650	- 0	- 0
Aux Sergens d'affaires, 18 ſols par jour,	323	- 10	- 0
Aux autres Sergens, 15 ſols,	273	- 5	- 0
Aux Caporaux, dix ſols par jour,	182	- 3	- 0
Aux Anſpeſſades, 9 ſols par jour,	163	- 18	- 4
Aux Tambours idem,	163	- 18	- 4
Aux Grenadiers, ſept ſols ſix den.	136	- 10	- 10
Aux Capitaines en premier des compagnies baſſes,	2200	- 0	- 0

Aux Capitaines en ſecond,	1500	0	0
Aux Lieutenans,	300	0	0
Aux Sous-Lieutenans,	600	0	0
AuxSergens d'affaires,quinze ſols,	273	5	0
Aux autres Sergens, treize ſols,	236	15	0
Aux Caporaux, neuf ſols,	163	18	4
Aux Anſpeſſades & Tambours, huit ſols,	145	13	4
Aux Fuſiliers, ſix ſols, ſix den.	118	5	10
Aux Capitaines en premier de la Cavalerie,	2600	0	-
Aux Capitaines en ſecond,	1800	0	0
Aux Lieutenans,	1200	0	0
Aux Sous-Lieutenans, Porte-étendards,	700	0	0
Aux Maréchaux-de-logis, vingt ſols,	365	0	0
Aux Brigadiers, douze ſols,	218	10	0
Aux Carabiniers, dix ſols,	182	3	4
Aux Cavaliers, huit ſols,	145	13	4

On retiendroit quatre deniers par jour à chaque Soldat & Bas-Officier, auxquels on donneroit des ſurtouts de baracan gris de fer, qu'ils mettroient par deſſus leurs habits lorſqu'ils ſeroient en route, & leur en tiendroient lieu en été ou lorſ-

qu'ils seroient campés, ce qui feroit que leurs habits ne seroient jamais gâtés par la pluie ni par la poussiere.

Cette nouvelle formation seroit également avantageuse à l'Officier, au soldat, & à l'Etat, & particuliérement à ce dernier. Pour en convaincre je, vas donner le calcul des appointemens & solde d'un régiment entier pour un an.

Appointemens de l'Etat-Major d'un Régiment d'Infanterie pour un an, sur le pied ci-devant formé,	74,720 - 0 - 0
Officiers de grenadiers pour six compagnies,	38,400 - 0 - 0
Sergens pour idem,	9855 - 0 - 0
Caporaux,	8760 - 0 - 0
Appointés & tambours,	9855 - 0 - 0
Grenadiers,	141,972 - 15 - 0
Officiers des compagnies basses pour six bataillons,	187,200 - 0 - 0
Sergens pour idem,	44,019 - 0 - 0
Caporaux & canonniers,	38,088 - 0 - 0
Servans, anspessad. & tamb.	49,304 - 0 - 0
Fusiliers,	529,542 - 0 - 0
Total pour un régiment de 6630 hommes,	1,131,715 - 15 - 0

A ce moyen il n'en coûteroit par an, pour un corps de troupes de 92,820 hommes que 15,844,009 livr. 10 ſols.

L'habillement de ce même nombre d'hommes, l'entretien des armes & les drapeaux ne reviendroient pas à plus de 1,600,000 livr. Il ſeroit même poſſible qu'il en coûtât moins; il ne s'agiroit que d'établir, dans des lieux commodes & où les vivres ſont à bas prix, des manufactures de toutes les étoffes néceſſaires à l'entretien des ſoldats, enſuite accorder des exemptions & privileges aux fabricans des dites étoffes, faire des arrangemens avec eux, par leſquels ils ſeroient obligés de livrer, chaque année à une époque marquée, tant d'aunes de telle & telle étoffe dont la largeur & la qualité ſeroient ſpécifiées, & des échantillons remis afin qu'ils ne puiſſent pas tromper ſur la qualité.

On ne voit pas la raiſon qui oblige d'avoir des drapeaux auſſi grands que le ſont ceux actuels; il me ſemble qu'il ſeroit plus avantageux de ne les faire que

d'une

d'une aune & demie en quarré, ils embarraſſeroient moins en route & dans une action.

Comme il conviendroit de faire un ſort aux Officiers que cet arrangement mettroit dans le cas de ne plus être employés, on pourroit le leur faire ſur les objets de Finance & du Clergé dont j'ai traité, & former deux compagnies de ceux qui ſe deſtineroient à rentrer dans le ſervice, où ils ſeroient placés par rang d'ancienneté.

Pluſieurs perſonnes ont cru & croient encore que les troupes ne doivent être occupées que du devoir de monter la garde, d'apprendre & de perfectionner les différentes manœuvres qui ſont utiles à chaque corps, & que ce genre d'exercice ſuffiſoit non-ſeulement pour les tirer de l'oiſiveté, mais encore pour les accoutumer à la fatigue & à combattre avec avantage. Celles qui ont fait pluſieurs campagnes & qui ſe ſont trouvées aux affaires les plus vives & les plus chaudes ſont bien revenues de cette erreur & convaincues que toute la ſymmétrie de

l'exercice ne ſert dans ces ſortes de rencontre tout-au-plus qu'à la premiere décharge, & qu'enſuite il faut plus de force, de courage & d'activité que d'élégance. On dira ſans doute que la force & le courage ne ſe donnent pas, il eſt vrai; mais l'une & l'autre ſe fortifient par le travail & par le bon exemple: c'eſt ce que je vas démontrer. Tout le monde ſait que l'habitude devient une ſeconde nature; que l'homme (en ſa jeuneſſe) qui commence à s'appliquer à un genre de travail quelconque, y fait des progrès à meſure que ſon âge & ſes forces augmentent; que ces dernieres, loin de dépérir par la multiplicité des opérations, acquierent une nouvelle conſiſtance & s'affermiſſent ſous le poids du travail lorſqu'il n'eſt point outré ou contraire au tempérament de celui qui le fait. On ſait également que l'homme qui vit dans la molleſſe, la nonchalance & la pareſſe, loin d'acquérir des forces, les perd à meſure qu'elles naiſſent; d'où il eſt facile de conclure que l'oiſiveté eſt plus meurtriere au dépériſſe-

ment de la force, du courage & de la valeur que tous les travaux enſemble qui ne peuvent, ainſi que je l'ai déja dit, énerver la force qu'autant qu'ils ſont outrés ou abſolument contraires au tempérament. Enfin ſoit que les Romains euſſent reconnu cette vérité & combien il étoit dangereux de laiſſer corrompre les ſoldats, ils les occupoient en temps de paix à la conſtruction des fortifications ; & des grandes routes & à les réparer. Ce genre d'exercice étoit plus ſalutaire aux troupes que celui des armes qui ne doit être cultivé que pour apprendre à connoître celles dont on ſe ſert & à en faire l'uſage qu'il convient dans l'occaſion ; c'eſt-à-dire pour l'Infanterie de tirer un coup de fuſil avec vigilance, ordre & adreſſe. Voilà les trois points néceſſaires ſur cet objet. L'inſtruction, ſitôt que les principes ſont connus ne doit qu'en être momentanée & ne pas détourner les ſoldats des autres ſervices qu'ils peuvent rendre à la patrie & à eux-mêmes.

Les ſoldats, en travaillant à la répa-

ration des chemins & des fortifications, s'accoutumeront à la fatigue, leurs corps s'y formeront, leurs forces s'y vivifieront, & loin d'être rebutés à la premiere campagne qu'ils ſont obligés de faire, ils rencontreront différens genres de travaux qui les occuperont ſans leur devenir pénibles; les marches, les contre-marches & la charge de leur butin ſeront moins ſenſibles, leur ſanté moins altérable & la perte de leur liberté moins amere; d'une occupation ils paſſeront ſans peine à une autre. Les petites gratifications que le Gouvernement leur accordera ſuffiront à leurs beſoins; ils ne trouveront jamais de vuide, l'envie, l'ennui, les ſoucis & les débauches, ſi contraires à la ſanté & compagnes favorites des déſœuvrés, n'affoibliront jamais la leur, leur courage deviendra mâle, leur valeur véritablement guerriere, & le terme de leur engagement arrivera ſans qu'ils s'en ſoient apperçus; enfin ils rendront à l'Etat &à leurs familles même des ſervices eſſentiels, puiſque le Laboureur ne ſeroit plus dé-

tourné par les corvées des chemins des travaux utiles & précieux de l'Agriculture.

La marche, en temps de paix, n'eſt pas moins néceſſaire au ſoldat que le travail ; mais au lieu de faire des routes de 150 à 200 lieues, ils ne devroient en faire que de trente à quarante & partager à tour de rôle l'agrément & le désagrément des quartiers & garniſons, ſans en excepter la Capitale où les Officiers & les ſoldats ſeroient ſucceſſivement à portée, les uns de rendre leur hommage reſpectueux à leurs Souverains, & les autres de les connoître, ce qui contribueroit beaucoup à affermir leur zele & leur amour pour leurs ſervices. Cet amour, ſi néceſſaire pour le bien même de la patrie, ne peut qu'être chancelant lorſqu'il eſt voué à des Princes qu'on ne connoît pas, & qu'il faut pour le conſerver & le fortifier, s'en rapporter au langage de la rénommée qui a ſouvent les aîles auſſi capricieuſes que le public eſt inconſtant.

Si les ſoldats aiment leurs maîtres ſans les connoître, que ne doit-on pas eſpé-

rer de leur valeur naturelle ſitôt qu'ils auront eu le bonheur de les voir & de les approcher ? Les Officiers & les ſoldats animés, le jour d'une action, par ce précieux ſouvenir, diront : nous n'avons point regret de combattre, nous avons vu celui pour qui nous le faiſons & il en eſt digne.

L'Infanterie, attaquée en plaine par la Cavalerie, eſt immédiatement rompue & diſperſée à cauſe des mouvemens qu'elle fait, ſoit pour charger, ſoit pour doubler les rangs, &c. Si au lieu de faire des mouvemens, après la premiere décharge, elle croiſoit ſes baïonnettes, la Cavalerie nationale auroit le temps de venir à ſon ſecours. On pourroit faire des baïonnettes à trois lames, elles ſeroient très-néceſſaires & très-avantageuſes dans ces ſortes de rencontre où il ſuffiroit que les deux premiers rangs de chaque ligne les croiſât, tandis que le dernier rang feroit un feu continuel ſur la Cavalerie ennemie qui ſe trouveroit arrêtée & bientôt défaite.

Je me chargerois de faire les dites baïonnettes de maniere à ne point incommoder le ſoldat en route ni en chargeant.

Les baïonnettes à trois lames admiſes, il ſeroit poſſible & même néceſſaire de ne plus former l'Infanterie, le jour d'une action, que ſur deux rangs, attendu que lorſqu'elle eſt ſur trois rangs, il faut que le premier rang mette un genou en terre pour faire feu : lorſque ce rang ſe releve aux approches de la Cavalerie ennemie avec trop de précipitation, il occaſionne du déſordre dans les deux autres rangs dont l'ennemi profite pour rompre & diſperſer l'Infanterie.

En ne mettant l'Infanterie que ſur deux rangs de hauteur, on occupera autant de terrein avec 20,000 hommes qu'avec trente; & on formera un bataillon quarré avec 40,000 hommes auſſi étendu qu'avec ſoixante, dont chaque front préſentera douze pointes hériſſées au lieu de ſix, ce qui formera une barriere impénétrable. Lorſque l'Artillerie tirera ſur ce batail-

lon quarre, un boulet ne pourra tuer que quatre hommes de fil au lieu de fix. Je ne ferai point dans ce moment le détail de tous les avantages qui réfulteroient de cette méthode, ils ſont trop étendus, & l'expérience indiquera chaque jour de nouveaux moyens de les multiplier & de les perfectionner.

J'aurois defiré ne pas donner les moyens de perfectionner l'art deſtructeur de la guerre; mais au contraire ceux d'écarter ce fléau & d'entretenir éternellement la paix parmi les hommes. Beaucoup de perſonnes croient que ce bonheur peut ſe defirer, mais qu'il ne peut avoir lieu & que ce feroit même faire divorce avec la raiſon que d'en concevoir l'idée; elles appuient cette opinion ſur l'expérience, elles diſent : de tous temps les hommes ſe ſont fait la guerre; de tous temps ils ſe ſont laiſſé aveugler par la haine, l'orgueil, l'ambition & l'intérêt. Ces paſſions ſont, à la vérité, la ſource de tous les maux qui affligent l'humanité; il faudroit que les Rois, qui ſont les Dieux

de

de la terre, en fuſſent exempts, ou au moins puiſſent les maîtriſer & ſubſtituer à la place de ces paſſions la raiſon, la ſageſſe, la juſtice & la modération de pluſieurs Souverains de ce ſiecle, parce qu'alors ils pourroient d'un commun accord fermer le temple de Janus pour toujours; arranger les choſes ſur un pied ſtable & permanent; ils ſeroient auſſi avares du ſang de leurs ſujets, qu'ils ſont jaloux de leur autorité. L'union, la concorde & l'amitié ſeroient rétablies entre toutes les Nations, & on ne verroit plus des milliards d'hommes mutuellement s'égorger pour ſatisfaire les caprices ou l'oſtentation (1) de leurs Souverains. Les peu-

---

Il eſt des circonſtances où le Souverain le plus pacifique, le plus jaloux de la paix & du bonheur de ſes ſujets, ne peut éviter la guerre : 1°. lorſque ſes voiſins la lui déclarent injuſtement. 2°. Lorſqu'ils avoient uſurpé ſur ſes aïeux par la force quelques Provinces comme les Mahométans l'ont fait ſur l'auguſte Maiſon d'Autriche.

La réclamation que l'Empereur fait de ſes Provinces eſt juſte; ſi le Sultan les refuſe ou ſon Divan,

ples ne ſont malheureuſement que des inſtrumens un peu trop machines, ils ſont comme des marionettes qui agiſſent à la voix & au commandement de celui qui a en main le reſſort qui les fait mouvoir. Tel eſt le ſort des peuples: leurs Chefs les commandent & ils doivent obéir.

Il y a des politiques (1) qui prétendent que la guerre eſt néceſſaire; qu'elle déli-

---

la guerre que ce refus occaſionnera ſera légitime & équitable de la part du Chef de l'Empire Romain; & je ne penſe pas qu'aucune Puiſſance puiſſe valablement y mettre des obſtacles. Il eſt cependant de certains politiques qui, ſans doute gagés par le Cabinet de Verſailles, prétendent que le Roi de France s'y oppoſera & donnera des ſecours au Grand Seigneur; mais on doit regarder ces puériles diſcoureurs comme de jeunes chiens qui aboient plus par habitude que par diſcernement, parce que Louis XVI eſt trop ſage & trop juſte pour former de ſemblables deſſeins. Son amour pour la paix & pour le bonheur des hommes pourra tout au plus le déterminer à engager *le Croiſſant* de reſtituer à *l'Aigle* une partie des objets qu'il lui a jadis enlevés, &c.

(1) La politique & le crimes ſont voiſins.
La vertu ſeule orne les Souverains,
Fait leur bonheur & celui des humains.

vre la ſociété d'une infinité de brigands qui en troublent la ſûreté & l'ordre; qu'elle diminue la population & maintient l'équilibre entre les Puiſſances voiſines. J'avoue qu'un pareil raiſonnement eſt digne de pitié. 1. Le boulet ne diſtingue pas l'honnête homme d'avec le ſcélérat. 2. Il eſt facile de punir les mauvais ſujets ſans faire la guerre. 3. Loin de chercher à diminuer la population, on doit chercher à l'augmenter; parce que c'eſt elle qui fait la force & la richeſſe d'un Etat ſouverain. 4. Que le prétendu équilibre n'eſt qu'un prétexte frivole avec lequel on trouve le moyen de faire maſſacrer les hommes, dit-on, d'une maniere légale. Je ſais que c'eſt avec ce raiſonnement illuſoire qu'on aveugle les peuples & qu'on les porte à exercer des actions barbares & féroces les uns contre les autres; parce que s'il ne s'agiſſoit vraiment que de l'équilibre, il y a long-temps que les bornes devroient en être fixées, plantées, affermies & clouées ſur le pivot de l'équité; mais on voit malheureuſement que

depuis la création des hommes, il n'y a pas eu d'autre balance que celle de l'événement : c'eſt le plus fort, le plus adroit & le plus heureux qui fait la loi. Tel eſt l'équilibre qui a exiſté & qui exiſte encore aujourd'hui. La conduite que la Maiſon de Bourbon a tenue vis-à-vis des Anglois, en eſt une preuve toute récente. La France & l'Eſpagne ne ſont redevables de leurs ſuccès qu'à la force. Il n'eſt pas, comme on le ſait, difficile à quatre hommes d'en battre un ou de l'arrêter.

Quoi qu'il en ſoit de l'événement de la derniere guerre, on peut dire, ſans bleſſer la vérité, que jamais politique ne fut moins réfléchie & plus inhumaine que celle des Miniſtres de Verſailles & de Madrid dans cette circonſtance.

Il eſt très-inhumain de faire maſſacrer des milliers d'hommes ſans néceſſité ; il eſt très-inhumain de refuſer de modiques ſecours & penſions à des citoyens malheureux qui ont ſervi leur Prince & leur patrie avec honneur, tandis qu'on a dépenſé plus d'un milliard pour ſoutenir des

rebelles. Il eſt de la derniere inconſéquence de leur avoir prêté plus de vingt millions ; parce que s'ils euſſent eu le deſſous (1), cette ſomme étoit perdue pour la France ; & je la crois, à dire vrai, encore très-aventurée ; il y a plus, ſi les Miniſtres Britanniques euſſent écouté les conſeils d'une perſonne de ma connoiſſance, les Inſurgens n'auroient pas joui longtemps de leur dignité uſurpée d'Etat ſouverain ; ils ſeroient actuellement, au grand étonnement de l'Univers & en dépit des manœuvres des Miniſtres de France & d'Eſpagne, ſoumis à la mere-patrie. Le temps pourra même leur apprendre que c'étoit ce qu'ils pouvoient faire de mieux.

Il y a peu de pays où il y ait autant d'hommes éclairés & braves qu'en Angleterre. C'eſt poſitivement ce qui a occaſionné la perte des Colonies de ce

(1) Si les Anglois euſſent été unis, euſſent mis de l'ordre, de la diſcrétion & de la célérité dans leurs opérations, les efforts combinés de la Maiſon de Bourbon auroient été infructueux.

Royaume, parce que les Anglois ont trop de préſomption. Ils ſe fient trop ſur leurs propres lumieres & ſur leur courage, & ils n'ont pas aſſez de confiance dans les talens des étrangers; de maniere qu'on peut dire de la Grande-Bretagne ce qu'on a dit de bien des Royaumes: qu'il y a beaucoup d'hommes, beaucoup de bonnets, de chapeaux, de perruques & peu de têtes.

Les hommes éclairés doivent cependant ſavoir d'après l'expérience que les décrets de la Divine Providence ſont immuables; que ſouvent elle deſtine un homme très-ordinaire pour les entrepriſes les plus difficiles & lui en réſerve le ſuccès. M. *de Catinat* ne devint célebre & grand Général que par les reſſorts de cette même Providence: il n'avoit d'abord pas eu le deſſein d'embraſſer la carriere des armes, il s'étoit au contraire livré tout entier à l'étude des loix, il s'étoit fait recevoir Avocat au Parlement de Paris. Une cauſe juſte qu'il eut le déſagrément de perdre, fut le motif de ſa renonciation à

la défenſe des Citoyens avec la plume ; il ne voulut plus ſoutenir leurs intérêts en particulier, mais en corps & les armes à la main. On ſait qu'il acheta pour cet effet une Lieutenance dans le régiment de.... Il ſeroit inutile de m'étendre ſur les exploits de cet homme illuſtre, ils ſont aſſez connus ; je dirai ſeulement que, ſi les Avocats de ce ſiecle, qui ont éprouvé les mêmes déſagrémens que lui, avoient ſes talens, ſon courage, & ſuivoient ſon exemple, on pourroit envoyer une armée d'Officiers Généraux au Souverain du Croiſſant qui, je crois, en a grand beſoin ; mais malheureuſement pour les citoyens, la plupart des Avocats, mes contemporains, n'en ont que le nom. Pluſieurs d'entre eux ne ſont que de vils mercenaires vendus à la religion des Procureurs.

Les Miniſtres de France & d'Eſpagne ont commis une premiere imprudence, en faiſant prêter de l'argent aux Américains rebelles; ils en ont commis une ſeconde & très-dangereuſe, en les faiſant reconnoître & déclarer indépendans; parce

qu'auſſi-tôt que la ſouveraineté de ces felons ſera affermie, ils oublieront les obligations qu'ils ont à la France & à l'Eſpagne, s'empareront du commerce & inviteront leurs voiſins à ſuivre leur exemple.

Voici comme l'Oracle s'en explique:
Je veux être obéi ſans réplique;
Peuples Colons des autres contrées,
Ouvrez les yeux ſur vos deſtinées;
De Janus ouvrez le temple,
Et de Philadelphie ſuivez l'exemple.

Je veux bien croire que les Miniſtres de France n'ont eu que de bonnes intentions; mais ils n'ont point aſſez réfléchi aux ſuites dangereuſes de leur conduite. On dit: ils ont réuſſi; par conſéquent ce ſont de grands hommes, des hommes incomparables & à jamais immortels. Ce n'eſt pas l'événement préſent qu'il faut juger, mais au contraire les ſuites qu'il aura. D'ailleurs il étoit poſſible de réuſſir ſans dépenſer des ſommes immenſes & ſans verſer des flots de ſang; il n'étoit, dit-on, queſtion que de la liberté du commerce ſur toutes les mers. Tous les Souverains

verains defiroient cette liberté : ils l'ont au moins prouvé par la Neutralité-armée : puiſqu'ils avoient tous le même defir & le même intérêt, il étoit inutile de guerroyer, il falloit ſimplement faire prévenir le Roi d'Angleterre du deſſein qu'ils avoient formé, en lui ajoutant : nous voulons que le commerce ſoit libre ſur toutes les mers. Alors s'il eût refuſé de ſe prêter à cet arrangement, qui eſt conforme à la juſtice & au droit naturel, tous les Souverains auroient ôté leurs Couronnes, ſe ſeroient mis la tête dans un grand bonnet de toile de Pruſſe, & auroient partagé, ſans verſer de ſang, les Etats de Sa Majeſté Britannique.

J'ai lu dans toutes les gazettes une lettre de M. *de Washington ;* elle fait honneur au génie, aux talens & aux ſentimens de ce grand homme. Néanmoins, je ne puis la regarder, ainſi que le font beaucoup de politiques, comme une preuve authentique, qu'il n'a jamais aſpiré ni defiré la dignité de Chef des Etats-Unis. J'apperçois au contraire, dans tout l'enſemble

de cette lettre, la conduite d'un homme fin & adroit & qui reſſemble poſitivement à celle d'un adorateur qui fait ſa cour à une femme opprimée & accablée ſous le poids des mauvais traitemens de ſon mari. Cet adorateur commence par la conſoler; enſuite il la porte au divorce & parvient par ſes ſoins, ſes talens & ſon activité, à faire prononcer la déſunion conjugale. Quelque temps après, le mari meurt; la veuve devenue maîtreſſe abſolue de ſes actions, bénit le Ciel & remercie ſon premier libérateur; mais elle n'eſt point du tout portée à ſe donner un nouveau maître. Elle a pour ſon généreux défenſeur de la reconnoiſſance, de l'eſtime, de la conſidération, de l'attachement & même de l'amitié. Celui-ci qui s'en apperçoit, cherche à augmenter la bonne opinion que la jeune veuve a de lui, & à la déterminer à lui offrir elle-même ſa main. Il ne parle, pour accélérer ce deſſein, que le langage de la ſoumiſſion; s'il lui arrive quelquefois de tomber ſur le chapitre des ſervices qu'il lui a rendus, c'eſt toujours

avec un respect & une modestie qui prouvent sa grandeur d'ame & son désintéressement.

Cet adorateur voyant que sa conduite dissimulée n'a point l'effet qu'il s'en étoit promis, cache son désespoir & change de langage. Cependant il n'ose déclarer ses intentions ouvertement, parce que d'un côté il craint d'être refusé, & de l'autre de perdre dans un seul instant le fruit de ses travaux, & notamment la gloire dont il est couvert. Il sait qu'il n'a acquis cette gloire que parce que le public a cru, ainsi qu'il l'avoit lui-même annoncé, qu'il avoit défendu les intérêts de cette veuve sans prétention & pour le seul plaisir de faire le bien. Dans cet état, il lui dit: vous jouissez maintenant de cette douce liberté, qui est le bonheur le plus précieux; j'ai cherché à vous la procurer, même aux dépens de ma vie & de ma propre liberté; je me trouve trop heureux d'avoir pu vous être utile. Comme je pense que je ne vous suis plus nécessaire & que ma mission est remplie, je vous

prie de me permettre d'aller jouir de la tranquillité & des douceurs de la vie privée après laquelle j'aſpire depuis long-temps. L'adorateur ne fait cette derniere tentative que parce qu'il croit que la veuve ne peut ſe paſſer de lui, & qu'alors elle ſera forcée de le prier de reſter auprès d'elle, &c. Telle eſt la comparaiſon que je fais des grands adieux, du Général Waſhington. On verra ſi ce ſtratagême, quoique très-rafiné, fera quelques impreſſions ſur l'eſprit des Colons indépendans, & s'ils ſe décideront après avoir rompu des chaînes anciennement forgées, à en porter d'une nouvelle fabrique.

J'avois, en 1776, communiqué une partie de mes réflexions concernant les Militaires & le Clergé, à M. de Maurepas & à M. de St. Germain. Le premier me fit réponſe qu'il en parleroit à ſon épouſe, & cette derniere à ſon Confeſſeur. M. de St. Germain me dit qu'il les communiqueroit à M. le Prince de Montbarrey, &c... Je ſuis encore à ſavoir le jugement qu'ils en ont porté: il y a de cer-

tains Miniſtres qui croient s'avilir & diminuer leur mérite lorſqu'ils font uſage de moyens dont ils ne ſont pas créateurs, ou qui croiroient ſe déshonorer s'ils faiſoient réponſe à un citoyen qui emploie tous ſes momens à faire des découvertes utiles à l'humanité. Ils donnent pour raiſon de cette conduite, qu'un ſujet doit reſter tranquille dans ſon grenier, payer les impôts qu'on lui met ſur le dos, & ne jamais jetter les yeux ſur aucune des parties de l'Adminiſtration; que c'eſt un ſoleil toujours lumineux & dont l'éclat éblouit, au point que ceux qui oſent le fixer de trop près, en ſont les victimes.

Je dois cependant rendre juſtice à M. de Malesherbes, à M. Turgot & à M. Necker. Ces trois Miniſtres aimoient & reſpectoient leur Maître; ils étoient amis de l'honnêteté, de l'humanité & de la juſtice; ils employoient leurs momens les plus précieux au ſervice du Roi, de la patrie & à faire des heureux; ils n'étoient jamais plus ſatisfaits que lorſqu'ils pouvoient concilier les intérêts du Sou-

verain & ceux du peuple, faire le bien, ſoulager les malheureux, récompenſer la vertu & le mérite, &c.

Un Oracle me dit: arrête,
Ne ſais-tu pas que tu t'apprêtes
Avec ton raiſonnement ou ta raiſon
Le grand chemin de la petite-maiſon.
Plus d'un en France, pour avoir dit la vérité,
Dans cette royale demeure a été planté,
A Bicêtre, à Vincennes, à S..., à Charenton,
Ou à la Baſtille ſi tu as un patron.
Chaque pays a ſon inquiſition;
Il faut ſe taire ou imiter Caton.
La France, du temps de la Marquiſe & des Philippaux,
Fut accablée ſous le poids de l'injuſtice & des maux.
Les choſes pour avoir changé de face
Sont toujours dirigées ſur la même trace.
On ſoutient toujours des Parlemens
Le langage & les documens;
Des Procureurs la rapine & le brigandage;
Des Greffiers, Secrétaires & Huiſſiers le pillage;

Des Avocats le verbiage ſouvent répété
Et de leurs monſtrueux écrits la futilité.
On a ſoutenu à grands frais des peuples
rebelles,
Et refuſé des ſecours à des citoyens fideles.
On protege avec éclat le craſſeux Janſéniſte,
L'on moleſte & on écarte le vrai mérite;
Et je peux te dire avec franchiſe
Que tu as eu tort de parler de l'Egliſe.
Ses Miniſtres, comme les Procureurs,
ſont vindicatifs,
Et les biens des autres ſont pour eux pré-
ſomptifs.

. . . . . .

A cet Oracle je réponds: tu m'endors;
On fait du mal à un vivant & non à un
mort.
Les Rois & les courtiſans ont leurs peines;
Les bergeres, les Marquiſes, les Nônes &
les Reines;
Tout, ſans en excepter la beauté qu'on
aime,
Eſt ſoumis au dur empire de la gêne;
Et en dépit des conſeils du bon & ſavant
Diogene,

Il faut être mécontent de l'Univers & de
ſoi-même ;
Le mal, malgré nous au plaiſir s'enchaîne :
Tel eſt le ſort cruel de la nature humaine.
Quant à moi, je retourne dans mon tom-
beau
Où les Princes & les manans ſont de ni-
veau.
Voilà des mortels & de leur ſuffiſance
L'arrêt & l'héritage de leur naiſſance.

. . . . . .

. . . . . .

Cet ouvrage d'un goût nouveau
M'a ſubitement paſſé par le cerveau.
Lecteurs, ce n'eſt pas de la poéſie ;
Je n'ai pas cette triſte frénéſie ;
Ce n'eſt que de la proſe rimée ;
A cette manie ma verve s'eſt livrée
Pour amuſer vos ames déſœuvrées.
Si cet innocent & léger badinage
Peut rendre les hommes heureux & ſages,
Tous mes vœux ſeront accomplis ;
Et je m'appellerai toujours .... IS.

Quoique j'aie indiqué des réformes dans le Clergé, il ne faut pas en augurer que

je

je ſuis du nombre de ces prétendus eſprits-forts qui, en voulant prendre un vol rapide au-deſſus des autres hommes & ſe faire paſſer pour des génies ſupérieurs, ont l'inconſéquence de s'avilir & toute l'eſpece humaine juſqu'au point de ſoutenir que l'Univers & tout ce qui reſpire doivent leur formation au haſard; ils ont, dis-je, la témérité de nier l'exiſtence du grand Moteur, ſes ouvrages, les miracles & l'immortalité de l'ame. Ces êtres inſenſés & inréfléchis ſe font [& tous les hommes] rentrer dans la claſſe des plus vils animaux & enſuite dans le néant. On ne peut diſconvenir qu'un pareil ſyſtême ne ſoit tout à la fois erroné & abſurde; néanmoins, pour ramener ces philoſophes modernes à des ſentimens plus dignes de la Divinité & d'eux-mêmes, je ne me ſervirai point du langage de ces zélés prédicateurs qui, deſirant de perſuader leurs auditeurs de la grandeur & de la puiſſance de l'Eternel, le repréſente comme étant ſans ceſſe armé des foudres

de la colere & de la vengeance (1). Je veux au contraire me ſervir d'expreſſions plus analogues à la grandeur & à la bonté paternelle de l'Etre ſuprême. Les incrédules croient avoir tout prouvé par ces mots: cela n'eſt pas, c'eſt faux, je doute, c'eſt impoſſible, &c. ou par des paradoxes captieux; ils nient tout ce qu'ils ne peuvent comprendre. Ils doivent cependant ſavoir que le mot Myſtere ſignifie choſe merveilleuſe & incompréhenſible, & que leur plus zélé partiſan (Voltaire) n'a pu s empêcher de dire, qu'il ne pouvoit croire qu'une ſi belle *horloge* exiſtât ſans Horloger; & pour leur prouver qu'il y en a un, qui eſt auſſi puiſſant qu'immuable, je les prie d'arracher pour un inſtant le voile épais de l'aveuglement & de jetter les yeux ſur ce vaſte Univers, d'en contempler les merveilles, de les apprécier par gradation, & de me dire enſuite ſi c'eſt le haſard

(1) Si ces paſſions déshonorent l'homme, peuvent-elles être le partage du Créateur qui l'a formé?

qui a produit cette ſage économie qu'on apperçoit dans les productions, dans les goûts & les inclinations. S'ils ſont aſſez téméraires pour oſer le ſoutenir, j'aurai l'agrément qu'ils ne ſeront pas aſſez puiſſans pour le prouver & de les confondre par leurs propres argumens.

L'Univers eſt habité par des hommes dont les mœurs, les uſages, les loix divines & humaines ſont abſolument différentes d'un pays à l'autre. Le ſol de chaque contrée eſt éclairé par le même ſoleil, & cependant il n'eſt ni ſemblable pour la culture, ni pour les productions. On voit néanmoins que, par l'influence miraculeuſe de la puiſſance du premier Moteur, chaque pays rapporte & produit tous les comeſtibles de premiere néceſſité : on voit que, malgré la cupidité des hommes, leur avarice, leur ambition & leur orgueil, tous les états ſont remplis, ſans en excepter les plus fatigans & les plus vils. On voit que les objets, qui ne ſont pour la plupart que de goût & de luxe, ſont variés au point que les nations

de différens climats ſe deviennent réciproquement néceſſaires, & ſont obligées d'entretenir des liaiſons entr'elles. On voit que ſi une province ou un pays entier eſt menacé de la diſette d'une certaine denrée, le pays voiſin regorge de cette même denrée. Je demande ſi, d'après ces preuves viſibles & ſenſibles de la puiſſance d'un Dieu & des miracles qu'il opere journellement en faveur des hommes, on peut encore ſoutenir que c'eſt le haſard qui produit ces merveilles? Alors ſi c'eſt lui, il faut de toute néceſſité lui donner la volonté intellectuelle, graduelle, permanente, immuable, &c. & le regarder comme le Chef & le Protecteur des hommes. Or dans cette hypotheſe, les incrédules ſeront en oppoſition avec eux-mêmes; ils ſeront d'accord, avec les vrais croyans, ſur les conſéquences & les effets de la puiſſance d'un premier Moteur; ils ne différeront que ſur les principes, le nom & le culte. Si au contraire ils regardent le haſard comme un mot vuide de ſens, ce qui eſt vrai, ils donneront de nouvelles armes

pour les terraſſer ; puiſque j'ai déja prouvé, par des conſéquences réfléchies, l'abſurdité du ſyſtême des incrédules, je vas encore de nouveau par des exemples frappans établir cette preuve.

Des hommes, ayant formé le deſſein téméraire de monter au Ciel, s'aviſerent de conſtruire une tour pour leur ſervir d'eſcalier : à peine fut-elle à moitié bâtie, qu'ils eurent l'eſprit troublé. Ceux qui devoient apporter des pierres ſervoient du mortier, ceux à qui on demandoit de ce dernier, apportoient des pierres, de maniere que la confuſion fut ſi générale que l'ouvrage reſta imparfait.

L'Empereur Julien, dans l'intention de prouver que la prophétie, qui avoit annoncé que le Temple de Jéruſalem ne ſeroit jamais reconſtruit, étoit fauſſe, fit des dépenſes & des tentatives incroyables pour faire rebâtir ce Temple : il y employa juſqu'à ſes troupes ; mais ſes ſoins furent inutiles, les murs crouloient à meſure qu'ils étoient faits. Ceux qui voudront ſe procurer les détails miraculeux

de cette réédification, peuvent voir l'Hiſtoire du Bas-Empire, par M. le Beau. Il eſt donc facile de reconnoître d'après ces exemples que tout ce qui eſt gouverné par les hommes, n'enfante que le déſordre & la confuſion; qu'il y a une main inviſible & puiſſante qui les protege & qui permet que chaque ville ait dans ſon ſein le nombre d'artiſtes & d'ouvriers néceſſaires aux beſoins des individus qu'elle renferme; qu'elle ait dans ſes alentours des cultivateurs & des productions ſuffiſantes pour ſatisfaire tous les beſoins de premiere néceſſité. Ce prodige incompréhenſible n'eſt point enfant du haſard, parce que d'un côté il a lieu tous les jours dans les villes, les bourgades, les villages, &c. des différentes contrées de l'Univers; & que de l'autre côté, s'il n'étoit que l'effet du haſard, on verroit que toutes les profeſſions viles, abjectes & peu lucratives n'auroient point de bras; parce que les hommes, étant naturellement intéreſſés & orgueilleux, embraſſeroient de préférence les arts & métiers les moins fa-

tigans & les plus lucratifs. Mais loin qu'ils aient ce defir, on voit que tous les individus ſont ſouvent portés par un penchant irréſiſtible à embraſſer des états & métiers qui ſont au-deſſous de leur naiſſance ou contraires aux goûts de leurs parens. On a vu, l'on voit & l'on verra des enfans qui, pour obéir à leurs peres & meres, ont appris des métiers contre leur gré, ne pas réuſſir & être obligés, lorſqu'ils étoient devenus leurs maîtres, de les abandonner. Il ne faut pas croire, comme le font beaucoup de perſonnes, que ces différens changemens & variations dans les goûts, les inclinations & les productions ne ſont qu'une ſuite naturelle du caprice & de l'inconſtance des hommes. Il eſt viſible au contraire que c'eſt une preuve conſtante de la puiſſance de Dieu qui, en voulant que tous les états ſoient remplis, fait connoître à l'homme qu'il ne peut rien de lui-même.

Il n'eſt point de libertin, de ſcélérat, ni d'athée, qui n'aient à la vue de la mort ou de quelque danger imminent éprouvé

des ſentimens de regret, de crainte & de frayeur. Ceux qui n'en ont pas donné de marques extérieures, n'en étoient que plus agités & que plus tenaillés dans le fond de leur cœur. C'eſt en vain qu'ils veulent repouſſer ces ſentimens, ils renaiſſent malgré leurs efforts à meſure qu'ils les rejettent, parce que c'eſt la grace qui parle à l'ame & veut l'élever au dégré de ſublimité pour lequel elle a été formée. Ces ſentimens ſont ſi généraux, ſi fréquens & en quelque façon ſi irréſiſtibles qu'on ne peut les regarder que comme une ſuite naturelle de la puiſſance de Dieu & de ſa bonté paternelle pour tous les hommes.

L'homme a beau vouloir rejetter en doute l'exiſtence du Créateur & la viſibilité des miracles; il n'en eſt point, de ceux qui voudront être vrais, qui ne ſoient dans le cas de reconnoître, en examinant attentivement tout ce qui leur eſt arrivé, que le Ciel a fait des miracles en leur faveur. Je vas en citer deux exemples qui me ſont perſonnels.

J'étois

J'étois âgé de vingt-deux ans; j'aimois & j'étois aimé. Un particulier jaloux de mon bonheur trouva le moyen de mettre du poiſon dans mes alimens; nous demeurions dans la même maiſon. Je fus à peine couché que je perdis la connoiſſance; il s'éleva auſſi-tôt un orage furieux: c'étoit l'été. La Demoiſelle qui m'aimoit en avoit extrêmement peur, & elle ne ſe croyoit en ſûreté qu'avec moi; elle m'appella & me fit inutilement appeller. Voyant que je ne répondois point, elle prit le parti de venir avec de la lumiere dans ma chambre: ayant jetté les yeux ſur moi, elle s'apperçut que j'écumois de la bouche; le danger où j'étois lui fit oublier l'orage. Le bruit qu'elle fit ayant attiré les domeſtiques, ils furent chercher Médecins & Chirurgiens; il fut reconnu que j'avois été empoiſonné avec du verd de gris mêlé avec de l'opium. Cet accident n'eut aucune ſuite fâcheuſe, je fus parfaitement rétabli au bout de deux jours.

Dix ans après ce premier événement, ayant par des malheurs peu communs,

perdu biens & emplois, je me trouvai ſans reſſources; j'avois vendu juſqu'à ma derniere chemiſe & ſollicité inutilement les Miniſtres de mon pays. Dans cet état auſſi triſte que cruel, ne voulant point faire de dettes que je n'aurois pu payer, ni embraſſer d'état humiliant, je me décidai à me brûler la cervelle. Avant d'exécuter ce deſſein, j'en fis part à mon Confeſſeur; il ſe contenta de me faire de foibles exhortations : il ne put me procurer aucune reſſource ni moyens pour éviter le malheur dont j'étois menacé. Alors je me trouvai dans la dure néceſſité de céder à la circonſtance. Le 25 Septembre 1736, jour deſtiné pour cette triſte cérémonie, j'eus le ſoin d'écrire une lettre où j'avois détaillé les raiſons qui me forçoient à prendre ce parti violent. Mon hôteſſe qui n'avoit jamais entré dans ma chambre, y entra ce jour-là ſur les onze heures du ſoir : j'avois omis de fermer ma porte à clef, parce que je n'étois pas dans cet uſage. Elle entra ſi doucement qu'elle me ſurprit chargeant un piſtolet.

Elle fut auſſi émue qu'effrayée ; néanmoins comme elle étoit jeune, forte & naturellement brave, elle ſe jetta ſur moi & me déſarma ſans m'interroger ; elle prit auſſi la lettre ſuſdite qui étoit ſur ma table. S'étant retirée dans ſon appartement, elle en fit lecture & envoya ſon mari auprès de moi, où elle revint auſſi-tôt. Ces honnêtes citoyens furent très-touchés de ma poſition ; ils m'apprirent par la conduite qu'ils tinrent avec moi, que ce n'étoit pas toujours les grands Seigneurs & les hommes riches qui étoient les plus ſenſibles aux malheurs de leurs ſemblables. Enfin ils me rendirent tous les ſervices qu'on peut rendre dans une pareille occaſion. C'eſt de cette maniere que j'échappai encore du danger.

Je ſuis dans le Scapulaire. J'ai beaucoup de confiance dans la Sainte Vierge, & j'attribue à ſa protection auprès de Dieu les deux miracles dont je viens de rendre. Je ſerai même ſous peu en état d'en publier un troiſieme, & je ſuis perſuadé qu'il n'eſt point de perſonnes de

celles qui ont eu une confiance ſincere dans le crédit & la puiſſance de la Sainte Vierge qui n'en aient été efficacement ſecourues. Je ne penſe pas que d'après ces faits qui ſont à la connoiſſance de plus de dix perſonnes dignes de foi, on puiſſe encore douter des miracles.

Il ne me reſte plus que deux points eſſentiels à prouver : 1. que Dieu, en puniſſant les pécheurs, n'agit point par colere ni par vengeance, & que ces attributs, que pluſieurs Théologiens lui donnent mal-adroitement, ne ſont point ceux de la Divinité ſuprême : & voici la preuve de ce fait. Un pere remet à un de ſes enfans une ſomme conſidérable ; il lui préſcrit l'emploi qu'il doit en faire ; mais au lieu de l'employer à l'uſage qui lui eſt indiqué, il la diſſipe pour ſatisfaire ſes goûts & ſes paſſions. De retour à la maiſon paternelle, ſon pere exige qu'il rende compte de la miſſion dont il l'a chargé. Comme il ne l'a pas remplie & qu'il n'a aucune excuſe valable à propoſer, il voudroit fuir la préſence de ſon pere ;

mais il n'eſt pas poſſible. Ce pere voyant que ſon fils n'a pas ſuivi ſes ordres, eſt pénétré de ſa déſobéiſſance & de ſa ſituation ; mais comme il ne ſeroit pas naturel que l'inconduite de cet enfant, & dans laquelle il perſiſte, préjudiciât à ſes freres, le pere le prive à regret de la portion qu'il lui revenoit de ſon héritage. Il en eſt de même de l'Etre ſuprême : il a donné à tous les hommes une ſomme ſuffiſante de grace pour repouſſer le vice ; ceux qui font un mauvais uſage de ce don ſont déchus de l'héritage du Ciel ; cette punition eſt juſte & légitime. C'eſt donc par erreur ou par impéritie que certains Miniſtres de la religion l'attribuent à la vengeance & à la colere d'un Dieu terrible. Voici comme Dieu s'en explique :

Ceſſez, fideles & zélés Miniſtres de la foi,
Lorſque vous enſeignez mes commandemens
& ma loi,
De me repréſenter aux peuples de la terre
Comme un Dieu vengeur, terrible & colere,
Apprenez aujourd'hui ma volonté & mon
ſecret ;

Je récompenſe avec joie & je punis à regret;
L'athée, l'impie & le blaſphémateur,
Eprouveront ma juſtice & non ma fureur.

2. Que l'incrédule a tout à craindre, & l'homme fidele à la Foi tout à eſpérer. Preuve de ce fait:

Un Prince fait annoncer par des Ambaſſadeurs, que ceux qui voudront ſe rendre dans ſes Etats, en ſuivant tel chemin, ſeront récompenſés & bien reçus; que ceux qui prendront des routes obliques ne ſeront point admis, &c. Deux hommes entreprennent ce voyage; l'un d'eux, étant dans la route déſignée par le Prince, apperçoit un chemin qui lui paroît plus beau & plus facile; il le fait remarquer à ſon compagnon & l'aſſure, pour l'engager à y paſſer, que le Prince dont on leur a parlé n'eſt qu'un fantôme imaginaire. Ce compagnon rejette la propoſition de ſon compagnon, & ſuit ſtrictement le chemin qui lui eſt preſcrit. L'autre au contraire, l'abandonne & prend la route oblique. Celui qui a continué de ſuivre le chemin droit, trouve au bout de ſa carriere le

Prince qui le reçoit avec affabilité, bonté, diſtinction, & le conduit dans un jardin qui n'offre à la vue que des merveilles raviſſantes & enchantereſſes, & dont il n'eſt pas poſſible de ſe former une juſte idée. Celui qui a ſuivi la route oblique, entre à la fin de ſa courſe dans une plaine aride, il la parcourt ſans pouvoir trouver de ſortie, il voit au contraire qu'elle eſt bordée d'un coté par des rochers monſtrueux, entrecoupés, eſcarpés & remplis de précipices, & d'un autre côté par un torrent impétueux; il veut retourner ſur ſes pas, mais il n'eſt plus temps, il ne trouve que des abymes effroyables. Enfin, après avoir inutilement cherché une iſſue pour ſortir de ce gouffre, il voit ſon compagnon de voyage qui ſe promene de l'autre côté du torrent avec le Prince, à l'exiſtence duquel il n'a pas voulu croire. Il reconnoît, un peu trop tard, ſon erreur; il ſe proſterne à genoux & prie le Prince d'avoir pitié de lui. Le Prince lui répond: c'eſt votre faute; je vous avois fait prévenir de tout ce qui vous eſt ar-

rivé & de l'état où vous vous trouvez; je ne puis maintenant rien faire en votre faveur, tant parce que je ſuis immuable dans mes promeſſes, que parce que le lieu où vous êtes eſt inacceſſible, &c.

Le Prince, eſt Dieu; les Ambaſſadeurs, les Prophetes, les commandemens de Dieu & de l'Egliſe; l'homme qui a ſuivi le chemin direct, la Foi; celui qui a pris la route oblique, l'incrédulité; la fin du chemin, le terme de la vie; les jardins délicieux, les champs éliſées; la plaine aride, la réprobation éternelle. D'après cette comparaiſon ou figure, qui eſt auſſi évidente que pathétique, il eſt certain que l'incrédule a tout à craindre, & que celui qui écoute la grace & a de la foi, a tout à eſpérer: 1. Quant il ſeroit vrai, comme il ne l'eſt pas, que l'ame eſt mortelle, & l'exiſtence d'un Dieu Créateur de toutes choſes chimérique, on ne riſque rien de croire le contraire; parce qu'en le faiſant, l'homme de bien ſe procure ici bas la tranquillité d'eſprit, & il eſt exempt des remords & des inquiétudes qui ténaillent

lent & accablent ſans ceſſe les incrédules. 2. Il jouit de cette douce ſécurité, ſœur favorite de la vertu. L'individu qui chérit cette derniere, ne fait jamais une bonne action dans le deſſein d'être récompenſé; il n'évite pas le crime par la crainte des châtimens, mais parce qu'il déshonore & avilit l'homme, & qu'il eſt honteux de faire du mal à ſes ſemblables; il fait le bien, parce qu'il ſait & ſent qu'il n'y a pas de plaiſir plus doux pour une ame ſenſible que celui d'obliger les malheureux & de n'avoir aucun reproche à ſe faire.

Les menaces & les promeſſes ne font aucune impreſſion à l'honnête homme, il eſt vertueux par inclination & non par force; il regarde avec raiſon celui qui pratique le bien par la crainte des châtimens ou par l'eſpoir de la récompenſe, comme un lâche hypocrite prêt à commettre tous les crimes & à ſe livrer à tous les vices, dès l'inſtant qu'il croira pouvoir le faire avec impunité.

Le ſage reſpecte les loix divines & humaines; mais le frein qu'elles impoſent

lui eſt inutile : il eſt équitable, bienfaiſant & juſte par goût, & parce que ſon cœur lui en impoſe la loi.

Si les détails dans leſquels je ſuis entré, les comparaiſons que j'ai faites & les exemples que j'ai cités, ne ſont pas ſuffiſans pour perſuader les incrédules, & qu'ils oſent encore d'après des preuves ſi authentiques regarder la converſion de St. Paul, de St. Auguſtin, de St. Hubert, &c. ce qui eſt arrivé aux ouvriers de la Tour de Babel, & à ceux qui travailloient par l'ordre de l'Empereur Julien à la réédification du Temple de Jéruſalem, comme une ſuite ordinaire des effets du haſard, j'avoue que leur ſyſtême ſera auſſi faux que dangereux ; & pour ſes en convaincre de nouveau, que diroient les incrédules inſenſés ſi on les faiſoit monter, ſans avoir commis de crimes, ſur un échaffaud ? Ils diroient ſans doute, qu'ils ſont innocens. On leur répondroit : on le ſait ; mais le haſard veut que vous ſoyez exécutés de cette maniere. Que pourroient répondre ces imbécilles ? rien ; parce qu'il eſt cer-

tain que, ſi on peut mettre ſur le compte du haſard les actions ſurnaturelles & miraculeuſes qui arrivent tous les jours, on peut également y mettre celles qui ſont injuſtes & cruelles. Alors il n'y aura plus de ſûreté pour qui que ce ſoit, attendu que ceux qui auront l'autorité en main, pourront à leur gré maîtriſer le haſard & commettre ſous ſon manteau les injuſtices & les crimes les plus atroces, ſans qu'on puiſſe leur faire la moindre repréſentation ; parce que, ſi des hommes vertueux oſoient leur repréſenter que leur conduite eſt odieuſe & contraire à toutes les loix, ils diroient pour s'excuſer, que c'eſt le haſard qui l'a permis. Je défie tous les incrédules de pouvoir, avec la moindre apparence de probabilité, réfuter cet argument. Je ne leur conſeille même pas de l'entreprendre, mais au contraire de chaſſer les ténebres de l'erreur qui les aveuglent, & de ſe rappeller ces paroles de St. Auguſtin : *Qui totum facit, qui totum exigit.* Celui qui vous a fait tout ce que vous êtes, a droit d'exiger que vous ſoyez tout à lui.

Malgré les preuves frappantes & ſans répliques que j'ai données de l'exiſtence de la Divinité, de ſa puiſſance & des miracles qu'elle opere chaque jour en faveur des hommes, je crains de trouver encore des incrédules. La maladie épidémique de l'incrédulité a fait des progrés ſi conſidérables qu'elle eſt, en quelque façon, devenue incurable, & qu'il ſera bien difficile de la guérir & de la déraciner du cœur de certains individus. Je mets même en fait que, ſi Dieu envoyoit de nouveau un Ange exterminateur pour les punir, comme il le fit autrefois aux Iſraëlites, qu'il y auroit des hommes aſſez téméraires pour attribuer cet événement miraculeux au haſard, & qu'ils ne ſeroient perſuadés du contraire qu'autant que ce miracle ſeroit répété tous les jours dans tous les pays, & qu'ils ſeroient eux-mêmes frappés de punition; une pareille opiniâtreté ſeroit digne de pitié On ne pourroit qu'en gémir, parce que l'homme n'a pas la faculté de perſuader ſes ſemblables de la vérité, il n'a que celle

de la leur mettre ſous les yeux dans ſon plus grand jour & de leur faire connoître leur aveuglement ; mais s'ils y perſiſtent & qu'ils ne veulent pas ſe rendre à l'évidence, il faut les plaindre & non pas les perſécuter, attendu que la douceur & le temps ſont les ſeuls remedes qui peuvent fermer & guérir la plaie gangrénée de l'incrédulité. Qu'il exiſte ou non un Dieu Créateur du Ciel & de la terre, que l'ame avec le corps perde ſon exiſtence & ſa mémoire, on ne riſque rien de faire le bien & d'adorer la Divinité, & on a tout à craindre en écoutant la voix de l'incrédulité.

Comme nous ſommes dans un ſiecle où on ne juge du mérite des ouvrages que par la beauté du ſtyle, & qu'autant que les regles grammaticales & poétiques ſont ſoigneuſement obſervées, je crois devoir prévenir mes Lecteurs, qu'étant ſeptuagénaire, je ſuis ennemi de la gêne & de la plupart des regles poétiques ; je m'attache autant qu'il eſt poſſible à rendre les faits d'une maniere ſimple & intelligible,

parce que mon but n'eſt que d'être utile. En conſéquence, on ne doit pas être ſurpris ſi je me ſuis écarté des uſages de la poéſie, & ſi les vers qui ſont répandus dans cet ouvrage ne ſont point réguliers. Je ne prétends point les donner pour tels, mais ſeulement pour des rimes raiſonnées; parce que je ſais qu'il y a pluſieurs vers où le nombre des ſyllabes n'eſt point rempli, &c. Je ſais enfin que la céſure des hémiſtiches n'eſt pas obſervée, &c.

Quoique je ne me ſois occupé que de la juſteſſe des idées, il pourra néanmoins ſe trouver quelques vers de paſſables, ou du moins je le crois.

FIN.

TABLE

DES MATIERES.

Epitre dédicatoire, page 1
Préface, contenant des notes sur pluſieurs Ouvrages nouveaux & la conduite que doivent tenir les vrais Savans, 5
Idée de la Liberté & du droit qu'elle donne aux citoyens, 13
Développement des qualités, des talens & des vertus qui ſont néceſſaires aux Officiers-Généraux, avec la conduite qu'ils doivent tenir lorſqu'ils commandent les armées, 17
Portrait des joueurs & dangers des jeux de haſard, 27
Objets néceſſaires pour la priſe & la défenſe des villes fortifiées, 29
Motifs ſur leſquels eſt fondée la diſtinction qui eſt due aux Militaires, 31
Indigence de pluſieurs Officiers, Curés & Vicaires : les moyens pour les ſoulager ſans charger les Etats, 33
Emplois à faire du revenu des Abbayes, 41
Abus & cruautés qui s'exercent dans les Maiſons Religieuſes, 42
Réforme de certains Couvens, & l'avantage qu'il en réſulteroit pour la ſociété générale, 51
Poſſibilité d'établir des Ecoles gratuites pour enſeigner les connoiſſances relatives aux différens Commerces, 53
Réflexions générales, 55
Indication des moyens que les Religieux ont mis en uſage pour acquérir les grands biens dont ils jouiſſent, 58

Origine des Procureurs, des Commis & leurs inutilités, 62
Poſſibilité de réformer 40 Fermiers-Généraux & tous les Directeurs des Fermes, 70
Celle de donner toutes les recettes aux Officiers qui ne ſeront plus en état de ſervir, 73
Néceſſité de remettre les Compagnies au compte des Officiers, 78
Etabliſſement pour empêcher les Officiers de maltraiter les ſoldats, 79
Formation de troupes plus utile, moins diſpendieuſe & moins meurtriere, le jour d'une action, 81
Moyens d'occuper les ſoldats en temps de paix & de guerre d'une maniere avantageuſe, 89
Néceſſité de les changer de garniſon, 93
Indication pour occuper autant de terrein avec vingt mille hommes qu'avec trente, 95
Réflexions générales, 96
Réflexions ſur la Lettre d'adieu de M. Waſhington, 105
Réflexions ſur les Miniſtres, 108
Critique générale, 110
Dangers de l'incrédulité; les miracles & la puiſſance de Dieu prouvés, 113

ERRATA.

Page 32, ligne 4, *abandonnant*; liſez *quitte.*

Page 42, ligne 7, *ſur*; liſez *fur.*

Page 95, ligne 1, *faire*; liſez *faire faire.*
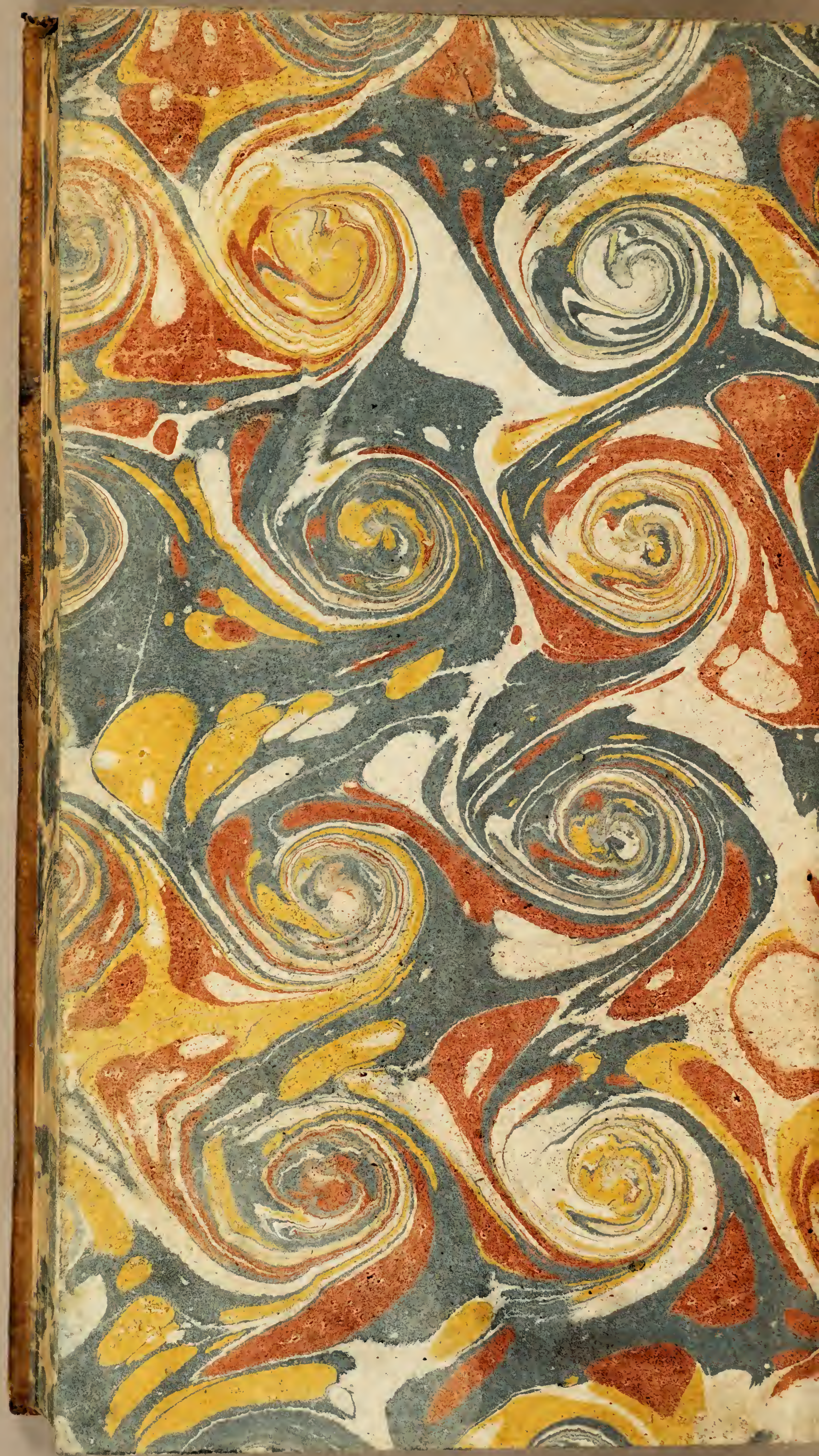
E 783
B 859p